



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/65
1er février 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE
PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPES

Rote du Secrétaire général

Le **Secrétaire général** a l'honneur de transmettre aux membres de l'**Assemblée générale**, pour la période comprise entre le 1er **septembre** et le 30 novembre 1990, le rapport ci-joint que le **Comité spécial chargé d'enquêter** sur les pratiques **israéliennes** affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés lui a **présenté, conformément aux paragraphes 20** et 21 de la résolution **45/74 A** de l'Assemblée du 11 décembre 1990.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
LCTTRE D'ENVOI		4
I. INTRODUCTION	1 - 11	5
II. RENSEIGNEMENTS RECUS PAR LE COMITE SPECIAL	12 - 243	6
A. Situation générale	12 - 103	6
1. Evolution générale et déclarations de principe . .	12 - 17	6
2. Incidents liés au soulèvement de la population palestinienne contre l'occupation	18 - 103	8
a) Liste des Palestiniens tués par les forces de l'ordre ou des civils israéliens		8
b) Liste des autres Palestiniens tués du fait de l'occupation		13
c) Les incidents du Mont du Temple et leurs repercussions	19 - 27	19
d) Autres incidents liés au soulèvement	28 - 103	21
B. Administration de la justice, y compris le droit à un jugement équitable	104 - 140	36
1. Population palestinienne	104 - 132	36
2. Israéliens	133 - 140	40
C. Traitement des civils	141 - 226	42
1. Evolution générale	141 - 200	42
a) Harcèlement et mauvais traitements physiques	141 - 145	42
b) Châtiments collectifs	146 - 19R	44
c) Expulsions	199 - 200	55
2. Mesures affectant certaines libertés fondamentales	201 - 223	55
a) Liberté de circulation	201 - 209	55

TABLE DES MATIERES (suite)

	Paragrap hes	Page
b) Liberté de religion	210 - 211	56
c) Liberté d'expression	212 - 217	57
d) Liberté de l'enseignement	218 - 223	57
3. Informations sur les activités des colons affectant la population civile	224 - 226	58
D. Traitement des détenus	227 - 238	59
E. Annexions et implantation de colonies	239 - 242	61
F. Information8 concernant le Golan arabe syrien occupé .	243	62

LETTRE D'ENVOI

Le 10 janvier 1991

Monsieur le Secrétaire **général**,

Le Comité special charge d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément aux paragraphes 20 et 21 de la resolution 45/74 A de l'Assemblée générale, un rapport périodique qui met à jour les renseignements de son vingt-deuxième rapport, qu'il a adopté et vous a présenté le 13 septembre 1990 (A/45/576). Le present rapport périodique a été établi afin de porter à votre attention et à celle de l'Assemblée générale une information à jour sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés.

Ce rapport porte sur 'la période comprise entre le 1er septembre 1990 et le 30 novembre 1990. Le rapport se fonde sur les documents reçus de diverses sources, parmi lesquels le Comité special a choisi les extraits et les résumés pertinents.

Je vous prie d'agrier, Monsieur le Secrdtaire **général**, au nom de mes collègues et en mon nom propre, les assurances de notre très haute **considération**.

Le President du Comité special
charge d'enquêter sur les
pratiques isradliennes affectant
les droits de l'homme du peuple
palestinien et des autres Arabes
des territoires occupés

(Signé) Daya R. PERERA

Son Excellence
M. Javier Perez de Cuéllar
Secrétaire **général**
de l'Organisation des Nations Unies
New York

1. INTRODUCTION

1. Far se resolution **45/74 A** du 11 décembre 1990, l'**Assemblée générale** :

"20. Brie le Comité special, en attendant la fin **prochaine** de l'occupation **israélienne**, de continuer à **enquêter** sur les politiques et pratiques isradliennes dans le territoire palestinien **occupé**, **y compris** Jerusalem, et dans les autres **territoires** arabes **occupés** par **Israël** depuis 1967, de **procéder avec** le Comité international de la Croix-Rouge aux consultations voulues pour sauvegarder le **bien-être** et les droits de l'homme des **peuples** des territoires occupés et de présenter un rapport au Secriteire general **le plus tôt possible** et, par la suite, **chaque** fois que le besoin s'en fera sentir:

"21. Prie également le Comitd special de soumettre au Secretaire general des rapports **périodiques** sur la situation dans le territoire palestinien **occupé**;"

2. Le **Comité** special a poursuivi **ses** travaux **conformément** au **règlement intérieur** figurant dans le premier rapport qu'il avait **adressé** au Secritaire general.

M. **Daya Perera** a continue d'en assumer la **présidence**.

3. Le 10 octobre 1990, le President du **Comité** special a **adressé** un **télégramme** au Secretaire **général** dans lequel il lui a fait part de la profonde preoccupation du Comité special **quant** aux **événements** tragiques qui ont eu lieu à Jerusalem le 8 octobre 1990, au cours desquels plus de 20 **Palestiniens** ont **été tués** par **balles** et des centaines blessés par la police **israélienne** et des **civils** israeliens **armés**. Le Comité special a prii le Secretaire **général** de bien vouloir transmettre aux autorités israilliennes l'expression de sa profonde preoccupation et, **compte** tenu de l'**extrême gravité** de la situation, de leur demander **instantment** de prendre toutes les mesures **nécessaires** pour assurer la protection des droits et **libertés** fondamentaux des Polestiniens des territcires occupés.

4. Le Comité special a tenu la premiere de ses **séries** de reunions du 7 au 10 janvier 1991 à **Genève**. Lors de ces reunions, il a examiné les dispositions de son mandat **compte** tenu de l'adoption, par l'**Assemblée générale**, de la resolution 45/74 A.

5. Le Comité special a **décidé** de maintenir en vigueur le **système** qu'il avait adopté pour recueillir des renseignements au sujet des territoires occupés et, eu **égard** au paragraphe 22 de la resolution 45/74 A. d'accorder une attention particuliere aux renseignements concernant le traitement des **civils détenus**. Il a examiné les renseignements concernant l'**évolution** de la situation dans les territoires occupés entre le 1er septembre et le 30 novembre 1990. Il était aussi saisi d'un certain **nombre** de communications qui lui avaient **été adressées** par des gouvernements, des **organisations** et des particuliers au sujet de questions relevant de son mandat. Le Comité special a pris note de plusieurs lettres que lui avait adressées le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Office des Nations Unies à **Genève** ainsi que l'Observateur permanent de la Palestine au sujet de questions ayant trait à son rapport. Le Comité a **également** pris note de la déclaration faite, le 4 janvier 1991, par le President du Conseil de **sécurité** au nom du Conseil (S/22046), dans laquelle les membres du Conseil ont **réaffirmé** que la quatrième Convention de Genkve de 1949 s'appliquait à tous les territoires

palestiniens occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, et demandé, en outre, instamment que tous ceux qui peuvent contribuer à réduire les conflits et la tension redoublent d'efforts pour que la paix puisse s'instaurer dans la région.

6. Le Comité spécial a, en outre, arrêté l'organisation de ses travaux pour l'année à venir. Il a décidé de s'adresser aux Gouvernements de l'Égypte, de la Jordanie et de la République arabe syrienne pour leur demander de coopérer à l'accomplissement de son mandat. Le Comité spécial a également décidé de s'adresser à l'Observateur de la Palestine et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Enfin, il a décidé qu'à sa prochaine série de réunions, il procèderait à des auditions dans la région afin de recueillir des renseignements ou des éléments de preuve pertinents.

7. Le 8 janvier 1991, le Président du Comité spécial a adressé un télégramme au Secrétaire général pour le prier de faire part aux autorités israéliennes des vives préoccupations que lui inspirait l'expulsion illégale des territoires occupés de quatre Palestiniens, en contradiction flagrante avec tous les instruments internationaux existants en la matière, en particulier les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949.

8. Le 10 janvier 1991, le Comité spécial a adressé une lettre au Secrétaire général pour lui demander d'intervenir afin d'obtenir la coopération du Gouvernement israélien.

9. Le 10 janvier 1991, le Comité spécial a adressé aux Représentants permanents de l'Égypte, de la Jordanie et de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève une lettre dans laquelle il sollicitait leur coopération et leur faisait part de l'intention du Comité de tenir des auditions dans leurs pays respectifs.

10. Des lettres analogues ont été adressées à l'Observateur de la Palestine et au CICR.

11. Le Comité spécial a aussi examiné le présent rapport qu'il a adopté le 10 janvier 1991.

II. RENSEIGNEMENTS RECUS PAR LE COMITÉ SPÉCIAL

A. Situation générale

1. Évolution générale et déclarations de principe

12. On signalait le 4 septembre 1990 que la police militaire avait enquêté - ou poursuivait ses enquêtes - sur 510 cas de "morts non naturelles" survenus dans les territoires depuis le début du soulèvement. Les forces de l'ordre seraient soupçonnées d'être responsables de la plupart de ces décès. Au cours de la période du 9 décembre 1987 au 31 juillet 1990, la police militaire a enquêté sur 300 cas de morts non naturelles en Cisjordanie. Deux cent-deux cas étaient signalés dans la bande de Gaza, et huit autres ailleurs. La police militaire enquêtait également sur 124 cas de blessures dans les territoires, 290 cas de torture et 269 cas de

dommages matériels. En tout, 1 193 informations avaient été ouvertes. 11 avait été statué sur 1 102 cas, et 91 autres étaient encore pendants. Le chef de la police militaire a déclaré ne pas avoir connaissance de tentatives de la part de la haute hiérarchie des Forces de défense israéliennes (FDI) visant à entraver les enquêtes. Pour faciliter sa tâche, le service des enquêtes de la police militaire a décidé d'installer une véritable base d'opérations à Gaza. Une autre base similaire serait déployée au camp de Kaddum. pour les enquêtes dans les régions de Naplouse et de Jénin. (Jerusalem Post, 4 septembre 1990)

13. Le 14 octobre 1990, il a été signalé que les autorités de la sécurité avaient décidé de créer un comité interinstitutions chargé de s'occuper des Arabes qui aident les FDI, la police et les autres services de la sécurité dans les territoires. Cette décision était motivée par la multiplication des agressions et meurtres dont étaient victimes des personnes soupçonnées de collaboration. Selon des informations provenant des FDI, 275 collaborateurs présumés, dont la plupart n'étaient pas des "collaborateurs connus des forces de sécurité" avaient déjà été assassinés par d'autres Arabes. (Ha'aretz, 14 octobre 1990)

14. Le 26 octobre 1990, il a été signalé que les autorités de la sécurité avaient promulgué de nouvelles instructions régissant les conditions dans lesquelles les soldats ou les civils pouvaient ouvrir le feu. Ces instructions avaient été approuvées par le Ministre de la défense Arens, agissant en consultation avec le chef d'état-major et le procureur général. En vertu de ces instructions "en cas de situation de danger de mort réel et immédiat, y compris les cas où ce danger résulte de la lapidation d'un véhicule en marche, la personne attaquée peut ouvrir le feu préventivement". "C'est aux FDI uniquement qu'incombe la responsabilité de faire respecter l'ordre dans les territoires. C'est donc uniquement aux agents des FDI qu'incombe la responsabilité d'interpeller et d'arrêter des suspects." (Ha'aretz, 26 octobre 1990)

15. Le 29 octobre 1990, le Ministre de la défense Moshé Arens a déclaré hors la loi, à la fois en Israël et dans les territoires, le Mouvement du Jihad islamique. Depuis sa création en 1980, ce groupe, basé à Gaza, perpétrait des attentats contre des Juifs; la semaine précédente, il avait revendiqué la responsabilité du meurtre de trois Juifs à Jérusalem-Ouest. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 octobre 1990)

16. Le 23 novembre 1990, il a été signalé que la Commission de la construction et du logement du district de Jérusalem avait approuvé "un plan de construction de 7 500 appartements destinés à la population palestinienne sur une superficie de 8 000 dunams au nord de Jérusalem". (Ha'aretz, 23 novembre 1990).

1-1. Le 25 novembre 1990, il a été signalé que la Haute Cour de justice avait rejeté une pétition déposée par le mouvement "Yesh Gvul" ("Il y a des limites") contre les règlements régissant l'ouverture du feu par les Forces de défense israéliennes (FDI) au motif que le requérant n'était pas directement concerné. Dans sa pétition, le mouvement demandait au Ministre de la défense et au Chef d'état-major de modifier les règlements autorisant l'usage de balles réelles, de balles enrobées de plastique et de balles en caoutchouc qui, d'après le requérant, était autorisé même lorsque la vie des soldats n'était pas en danger. (Jerusalem Post, 25 novembre 1990)

**2. Incidents liés au soulèvement de la population
palestinienne contre l'occupation**

18. Les tableaux ci-après donnent des renseignements sur les Palestiniens tués entre le 1er septembre et le 30 novembre 1990 dans les territoires occupés et sur les circonstances de leur mort, telles qu'elles ont été signalées dans divers journaux. Les abréviations suivantes sont utilisées pour ces journaux :

AF Al-Fair

H Hatz

JP Jerusalem Post

a) Liste des Palestiniens tués par les forces de l'ordre ou des civils israéliens

Date	Nom et âge	Lieu de residence	Observations et source
9 sept. 1990	kurad Osman Abu Seif, 18 ans	Beita. près de Naplouse	Tué par des soldats qui ont ouvert le feu sur des personnes jetant des pierres. (H, JP, 10 sept. 1990; AF, 17 sept. 1990)
16 sept. 1990	Alam Ed-Din Said Yusuf Shahin, 19 ans	Camp de Rafah	Tué par des soldats lors d'un affrontement avec des jeunes masqués. (H, JP, 17 sept. 1990; AF, 24 sept. 1990)
30 sept. 1990	Ahmed Mahmud Shehadeh, 54 ans	Village de Jamain. près de Ralkilya	Tué par des agents de la police des frontières qui ont ouvert le feu sur la foule après avoir essuyé des jets de pierres. (H, JP, 1er oct. 1990; AF, 8 oct. 1990)
30 sept. 1990	Ashraf Rafik Tabash, 16 ans	a-Ram, au nord de Jérusalem	Tué lors d'une intervention des forces israéliennes qui tentaient d'arrêter un groupe de cinq jeunes masqués. Tabash est mort. lorsque les soldats ont ouvert le feu après que les jeunes eurent refusé de s'arrêter. (H, JP, 1er oct. 1990)

Date	Nom et âge	Lieu de residence	Observations et source
2 oct. 1990	Naher Akal Salim. 21 ans	Jénin	Tué par des soldats auxquels il tentait d'ichapper. Il était recherché depuis son evasion, quatre mois auparavant, de la prison de Megiddo. (H, JP, 3 oct. 1990)
2 oct. 1990	Tawfik Mahmud Raji Zakarneh, 16 ans et Omar Abdallah Amer, 21 ans	Jénin	Tués par des soldats lors d'affrontements qui ont éclaté apris la mort de Naher Akad Salim. 11 a été plus tard rapporté que les trois jeunes gens avaient été abattus par les occupants d'un véhicule militaire sur lequel des pierres avaient été lancées . Ce véhicule n'appartenait pas aux FDI basées à Jenin. Une enquête avait été ouverte. (H, JP, 3 oct. 1990)
3 oct. 1990	Akram Bassal, 15 ans	Yatta	Décédé à l'hôpital des suites de blessures subies plusieurs jours auparavant. 11 avait été frappé à la tête lors d'affrontements. (JP, 3 oct. 1990)
4 oct. 1990	Taleb Abu Arayef, 44 ans	Ramallah	Tué d'une balle à la poitrine. On ne dispose pas d'autres details. (JP, 5 oct. 1990)
8 oct. 1990	Jihad Muhammad Raja, Abd Muhammad Mikdad, Nasser Muhammad Daoud Obeidat, Majdi Abu-Sabah,	Village de Zaim, Jerusalem-Est Jebel Mukabar, Jerusalem-Est Jebel Mukabar Wadi Joz, Jerusalem-Est	Tués par les forces de sécurité pendant les incidents du Mont du Temple [voir ci-dessous. chap. A. sect. 2 (c)] (H, 9 oct. 1990)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et source
8 oct. 1990	Ribhi Hassan Shehadeh Amori, Ibrahim Ali Farhat, Maryam Hassan Za'ran, Muhammad Abu Sneina, 20 ans Faiz Hussein Hassan Abu Sneina, 19 ans, Muhammad Abd el-Taha, 17 ans Burhan Kashur, Surab Kashur, Mussa Swita, 26 ans, Nasser Kurdiya, Ibrahim Ourab, 30 ans, Omar Ibrahim Nimer Suweik, et Heiman Shamami	Dahiyat al-Barid, nord de Jérusalem Shufat Village de Rubeiba, prbs de Ramallah Jérusalem Wadi Joz Wadi Joz Jerusalem Jerusalem Jérusalem Jerusalem Wadi Joz Jérusalem Wadi Joz	
8 oct. 1990	Farraj Mahmud Ahmed el-Battah, 25 ans et Mansur Abd el-Sharif, 25 ans	Beit Lahiya Jabaliya	Tués par des soldats lors des affrontements qui ont suivi les incidents du Mont du Temple. (H, JP, 9 oct. 1990)
8 oct. 1990	Muhammed Ali Jaber Ziad, 20 ans	Deir Amar	Tué par une balle alors qu'il tentait de prendre son arme à un soldat . (H, JP, 9 oct. 1990)
12 oct. 1990	Rami Jarar. 18 ans	Jénin	Tué par une balle à haute vélocité qui l'a atteint à la tête. Les FDI ont nié toute implication. (H, JP, 14 oct. 1990)
12 oct. 1990	Amar Ibrahim Dararme	Tubas	Tué par des soldats lors d'un affrontement. (H, JP, 14 oct. 1990)

Date	Nom et age	Lieu de residence	Observations et source
14 oct. 1990	Mahmud Nimer, 73 ans (ou Abd el-Karim Abu Nimer, 60 ans)	Camp de Khan Yunis	Tué par des soldats qui étaient venus arrêter son fils. 11 a été abattu alors qu'il tentait de s'interposer. (H, JP, 15 oct. 1990)
22 oct. 1990	Mahmud Shaker Lahluh	Jénin	Tué par balle lors d'affrontements avec les forces de l'ordre. (H, JP, 23 oct. 1990)
22 oct. 1990	Mahmud Abu Akar, 19 ans	Dheishah	Décédé à l'hôpital des suites de blessures subies le 6 août 1988; il avait été blessé par balle lors d'affrontements avec les forces de l'ordre. (H, 23 oct. 1990)
23 oct. 1990	Maher Ali Shafer, 30 ans	Khirbet el-Adash, entre Rafah et Khan Yunis	Tué par les occupants d'un véhicule israélien qui ont ouvert le feu sur les occupants d'un véhicule arabe. Trois autres membres de la famille ont été blessés . Les auteurs des coups de feu se sont échappés . (H, JP, 24 oct. 1990)
24 oct. 1990	Salim al-Khaldi, 25 ans	Jerusalem-Est	Décédé à l'hôpital des suites de blessures subies le 8 octobre 1990 : un guide touristique israélien l'avait atteint d'une balle à l'abdomen. (H, 25 oct. 1990)
24 oct. 1990	Omar Sawane, 39 ans	Silat al-Hartiya, près de Jdnin	Décédé à l'hôpital de blessures subies la veille : il avait poignardé deux femmes soldats israéliennes . Il restait à déterminer s'il avait été atteint à la tête

Date	Nom et âge	Lieu de residence	Observations et source
			au moment de son arrestation alors qu'il résistait ou s'il avait été blessé après avoir eu les mains liées derriere le dos et avoir été lynché par la foule. (JP, 25 oct. 1990)
30 oct. 1990	Issam Shafik al-Jamla, 18 ans	Naplouse	Abattu par un garde israilien. Il avait poignardi le gardien israélien d'un camion de livraison. (H, JP, 31 oct. 1990)
30 oct. 1990	Ahmed Saruji, 18 ans	Camp de Tulkarem	Tué par des soldats alors qu'il tentait de s'enfuir après avoir été apprehendé. Il était recherchi par les forces de sécurité depuis un an. (JP, 31 oct. 1990)
31 oct. 1990	Muti'a al-Haj, 19 ans	Jalkamus, près de Jénin	Décédé à l'hôpital des suites de blessures subies le 10 septembre 1990 lors d'un affrontement avec des soldats. (H, 1er nov. 1990)
1er nov. 1990	Muhammad Jarussi, 24 ans	Camp de Tulkarem	Décédé à l'hôpital des suites de blessures subies la veille au cours d'un affrontement entre des militaires et des jeunes gens masques. (H, JP, 2 nov. 1990)
3 nov. 1990	Mahmud Izzat al-Bassiuni, 29 ans	Beit Hanun, bande de Gaza	Tué par des militaires au cours de violents affrontements. (H, JP, 4 nov. 1990)

Date	Nom et âge	Lieu de residence	Observations et source
6 nov. 1990	Muhammad Alial-Khatib , 65 ans et Maryam Suleiman Bashir Hassan, 60 ans	Village de Luban a-Sharkiya	Abattus par les occupants d'un véhicule israélien , probablement en représailles du meurtre à New ^{York} du rabbin Meir Kahane. Après l'incident, le véhicule a été vu se dirigeant vers la colonie d'Eli . (JP, 7 nov. 1990).

b) Liste des autres Palestiniens tués du fait de l'occupation

Date	Nom et âge	Lieu de residence	Observations et source
3 sept. 1990	Ataf Barhum 18 ans	Camp de réfugiés de Rafah	Femme tuée par un groupe de jeunes masques. (JP, 5 sept. 1990)
6 sept. 1990	Sami Harishi, 60 ans	Village de Jayus , près de Tulkarem	Poignardé par un groupe d'hommes masques. (H, JP, 7 sept. 1990)
7 sept. 1990	Fahmi Abu-Libda, 34 ans	Camp de Mughazi, Gaza	Tué par balle. (JP, 9 sept. 1990)
8 sept. 1990	Etaf a-Nims, 40 ans	Rafah	Femme tuée par des jeunes masques. (JP, 10 sept. 1990)
15 sept. 1990	Muhammed Abd Amira, 52 ans	Jifna, près de Rantallah	Tué par balle. (H, JP, 16 sept. 1990)
20 sept. 1990	Aziz el-Rajub, 35 ans	Dura , près d' Hébron	Tué par balle par des hommes masques pour des raisons non élucidées. (JP, 23 sept. 1990)
20 sept. 1990	Hasan Sliman Zurub	Camp de Rafah	Tué par balle par des hommes masques. (H, 23 sept. 1990)

Date	Nom et age	Lieu de residence	Observations et source
20 sept. 1990	Naim Ismail, 47 an6	Khan Yunis	Détenu de la prison de Ketsiot , tui par un autre détenu . (H, 23 sept. 1990)
23 sept. 1990	Ibrahim el-Oarmi, 25 ans	Camp de Tulkarem	Trouvé sans vie près du village de Deir el-Ghasun, après avoir été enlevé par des hommes masques. (JP, 24 sept. 1990)
24 sept. 1990	Saleh Abu Ras , 44 ans	Naplouse	Avocat bien connu. Son corps a été découvert à Zawata , au nord de Naplouse , plusieurs jours après son enlèvement. (H, JP, 27 sept. 1990)
25 sept. 1990	Ibrahim Abu Abid , 42 ans	Camp de Rafah	Tué par de 6 personnes non identifiées . (H, JP, 26 sept. 1990)
27 sept. 1990	Mustafa Abu Taha (ou Ismail Abu Taha), 55 an6	Rafah	Tui par balle à l'intérieur d'une mosquée . (JP, 28 sept. 1990 et H, 30 sept. 1990)
27 sept. 1990	Ahmed Asfur (ou Ahmed Asfuri Ninabzi), 30 ans	Abasan , bande de Gaza	Tué par des jeunes masques. (JP, 28 sept. 1990 et H, 30 sept. 1990)
29 sept. 1990	Muhammad Rushdi Jasser	Jénin	Tué par de 8 personnes non identifiées dans des circonstances mal établies . (H, 30 sept. 1990)
29 sept. 1990	Mahmud Mustafa Abu Hasnin , 50 ans	Gaza	Directeur de l'école Salah-ed-din à Gaza . Tué par deux hommes masqués . (H, JP, 30 sept. 1990)
30 sept. 1990	Hamad Abd Kishta , 53 ans	Rafah	Tué par des jeunes masques. (H, JP, 1er oct. 1990)
30 sept. 1990	Adel Abu Daher, 20 ans	Al-Katara, dans le sud de la bande de Gaze	Trot vé mort , portant des traces de coups de couteau. Les forces de sécurité étaient à sa recherche. (H, JP, 1er oct. 1990)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observation6 et source
30 sept. 1990	Amad Khader Abu- Jaba	Camp de Jabaliya	Son corps, qui portait des traces de coups de couteau , a été découvert près de Beit Lahiya . Il était connu comme trafiquant de drogue. (H, 1er oct. 1990)
4 oct. 1990	Ashraf Maadi Abu Abed, 18 ans	Shabura, Rafah	Poignarde à mort par des personnes masquées , sous les yeux de nombreux témoins . (H, JP, 5 oct. 1990)
6 oct. 1990	Samir Khalil Hamad , 27 ans	Beit Hanun	Tué par des personnes masquies. (H, JP, 7 oct. 1990)
6 oct. 1990	Mustafa Hussein Abu Ukul , 30 ans	Jabaliya	Il aurait été tué parce que soupçonné de vendre des stupéfiants . (H, JP, 7 oct. 1990)
6 oct. 1990	Yahya Mahmud Hassan, 26 ans	Sajai'ya	Tué à la prison de Ketziot par un codétenu , Sha'aban Hassouna, 22 ans, de Gaza . (H, JP, 7 oct. 1990)
6 oct. 1990	Tahrid Abu Ayash, 36 ans	Beit Omar , près d' Hébron	Mère de sept enfants; tuée par des parsonnes masquies. (H, JP, 8 oct. 1990)
8 oct. 1990	Fuad Zorub, 30 ans	Rafah	Abattu par des personnes masquées . (H, JP, 9 oct. 1990)
12 oct. 1990	Rafah Ali Mahmud Jaradat, 31 ans	Jénin	Poignarde à mort. (H, JP, 14 oct. 1990)
16 oct. 1990	Maryam Abu Kamrah, 51 ans	Camp de Tulkarem	Poignarde à mort par des jeunes gens masques. (H, JP, 17 oct. 1990)
17 oct. 1990	Walid Taleb. 23 ans	Camp de Jénin	(H, JP, 18 oct. 1990)

Date	Nom et âge	Lieu de residence	Observations et source
18 oct. 1990	Musleh Khalaf , 52 ans	Jénin	Directeur de l'école secondaire de Jénin . (H, JP, 21 oct. 1990)
19 oct. 1990	Walid al-Maneh. 26 ans	Camp de Jénin	Abattu par des personnes masquées. (H, JP, 22 oct. 1990)
21 oct. 1990	Ali Abu Bakr, 22 ans	Camp d' Al-Yibna , Rafah	Abattu par des personnes masquées. (H, JP, 22 oct. 1990)
21 oct. 1990	Riad al-Biuk, 42 ans	Khan Yunis	Des personnes masquées lui tire dans la tête . (H, JP, 23 oct. 1990)
23 oct. 1990	Ibrahim Hamdan Fuja. 35 ans	Rafah	Tué dans des circonstances non élucidées . Son corps a été retrouvé dans un véhicule près de Khan Yunis. (H, JP, 24 oct. 1990)
23 oct. 1990	Ahmad Hassan (ou Shaaâa), 40 ans	Rafah	(H, JP, 24 oct. 1990)
23 oct. 1990	Mahmud Damara, 40 ans	Mazra'a, près de Ramallah	Il avait été enlevé par des hommes masqués; on a retrouvé son corps; la victime avait été poignardée à mort. (JP, 24 oct. 1990)
23 oct. 1990	Une femme non identifiée , 30 ans	Rujayb, près de Naplouse	Poignardée à mort. (JP, 24 oct. 1990)
24 oct. 1990	Muhammad Azar, ans	Nur Shams	Il avait été enlevé par des hommes masqués: on a retrouvé son corps. (H, JP, 25 oct. 1990)
25 oct. 1990	Faisal Amara	Naalin, près de Ramallah	Mukhtar du village. (H, JP, 26 oct. 1990)
26 oct. 1990	Ibrahim Nimer, 19 ans	Khan Yunis	Tué par des personnes masquées. (H, JP, 28 oct. 1990)

Date	Nom et âge	Lieu de residence	Observations et source
28 oct. 1990	Adnan Abu Rok, 24 ans	Abasan	Poignarde à mort par des personneux masquées. (H, 29 oct. 1990)
28 oct. 1990	Haider Namnam	Shati	Poignardé à mort par des personnes masquées . (H, 29 oct. 1990)
28 oct. 1990	Mohammed Kullab , 32 ans	Khan Yunis	Poignarde à mort. (H, JP, 29 oct. 1990)
30 oct. 1990	Khalil al-Najar, 45 ans	Camp de Rafah	Abattu par des hommes masqués. (JP, 31 oct. 1990)
3 nov. 1990	Tawfik Barakah, 35 ans	Bani Suheila , bande de Gaza	(JP, 4 nov. 1990)
3 nov. 1990	Mahmud Juma'a Samari	Bande de Gaza	Poignarde à mort. (H, 4 nov. 1990)
7 nov. 1990	Salam al-Muhur, 45 ans	Village de Ta'aneq. au nord de Jénin	Ancien policier; tué par des personnes masquées . (H, JP, 8 nov. 1990)
9 nov. 1990	Fuad Abdullah	Camp de Shati	Décédé après avoir été poignardé dans le cou par des jeunes gens masqués. (JP, 11 nov. 1990)
10 nov. 1990	Marwan Rahawi, 35 ans	Camp de Shabura, Rafah	Abattu par des jeunes gens masqués. (JP, 11 nov. 1990)
10 nov. 1990	Madlila al-Amsi, 55 ans	Camp de Nusseirat, bande de Gaza	Décédé à l'hôpital des suites de blessures subies deux semaines auparavant; la victime avait été poignardée par des personnes masquées. (H, il nov. 1990)
10 nov. 1990	Riad Mahmud, 25 ans	Camp de Shati	Etranglé par des personnes masquées. (H, 11 nov. 1990)

Date	Nom et âge	Lieu de résidence	Observations et source
15 nov. 1995	Kharabi a-Shakra, 39 ans	Camp de Khan Yunis	Tué à la hache par des jeunes gens masquis. (JP, 11 nov. 1995)
18 nov. 1995	Muhammad Shraim , 19 ans	Jaba	Tué par un autre habitant du village. La victime se trouvait parmi un groupe de jeunes gens masqués . (H, JP, 19 nov. 1990)
'18 nov. 1990	Salah Hajaei, 28 ans	Rafah	Il enseignait dans une école de l' UNRWA . Il a été tué par des jeunes gens masqués . (H, JP, 19 nov. 1990)
18 nov. 1990	Mussa Abu Arafat, 45 ans	Abassan el-Kbire (Gaza) (Gaza)	Tué par des jeunes gens masques. (JP, 19 nov. 1990)
25 nov. 1995	Yussuf Muhammad Abu El-Alenin, 16 ans	Rafah	Tué par des hommes masques. (JP, 21 nov. 1995)
25 nov. 1995	Non identifiée, environ 25 ans		Le corps de la victime a été retrouvé près de Khan Yunis. (JP, 21 nov. 1995)
23 nov. 1990	Hasni Ahmed, 24 ans	Camp de Balata	Tué par des hommes masques. (H, JP, 25 nov. 1995)
23 nov. 1995	Said Balawi, 32 ans	Jénin	Tué par des hommes masques. (H, JP, 25 nov. 1995)
24 nov. 1995	Kassem Abdallah, 75 ans	Village d'El-Karara, près de Khan Yunis	Tué par des hommes masquis : son frère avait tui un membre de leur famille . (JP, 25 nov. 1995)
27 nov. 1995	Yussuf Abu Zeitun	Yasid	Directeur d'école, tué par trois adolescents qui ont avoué lui avoir fait subir un interrogatoire sans intention de le tuer. (JP, 29 nov. 1990)
29 nov. 1995	Lutfi al-Saadi , 51 ans	camp de Tulkarem	(H, JP, 30 nov. 1995)

c) Les incidents du Mont du Temple et leurs répercussions

19. Le 8 octobre 1990, des policiers et des gardes **frontière** ont ouvert le **feu** sur des musulmans massés sur le Mont du Temple, faisant 19 morts (**voir liste**) et quelque 200 blessés; 120 Arabes ont **été arrêtés**, dont Faisal Hussein. Quatorze fidèles juifs et six policiers ou gardes **frontière** ont **également été** blessés. Selon des informations de presse, les faits se sont produits à partir de 10 h 30, à la suite de **rumeurs** selon lesquelles des membres du groupe extrémiste juif "**les fidèles** du Mont du Temple" avaient l'intention de tenir une **cérémonie** religieuse pour la "pose de la première **pierre** du **troisième** temple juif" destinée à remplacer la **mosquée** Al-Aqsa. Des appels à la guerre sainte (**Jihad**) ont **été lancés** par haut-parleur d'une **mosquée**, et les musulmans ont commencé à lancer des pierres sur les quelque 20 000 fidèles juifs massés au pied du Mur occidental ou "**Mur des lamentations**" (site le plus **sacré** du **judaïsme**), tandis que d'autres Arabes attaquaient et incendiaient sur le Mont du Temple l'avant-poste de la police, à l'intérieur duquel deux policiers ont **été blessés**. Des renforts de police ont **été appelés**, car lorsque les troubles ont **éclaté** il n'y avait que 45 gardes frontières dans le secteur. Quand les renforts sont arrivés, les hommes ont utilisé des munitions **actives** et fait usage, **notamment**, d'armes automatiques; il a fallu à la police 45 minutes pour reprendre le **contrôle** du Mont du Temple. L'inspecteur **général** de la police Yaacov **Terner**, qui s'est rendu sur les lieux, a **déclaré** que la décision d'utiliser des munitions **actives** était justifiée car l'émeute avait **été** organisée de longue date, et il a **précisé** que la police avait **trouvé** des tas de pierres et des barils remplis de **clous**, de bouteilles et de ferraille. Après les incidents, le couvre-feu a **été imposé** dans presque toutes les **localités** de la bande de Gaza et dans de nombreux secteurs de la Rive occidentale, et les forces de **défense israéliennes (FDI)** ont **envoyé** des renforts pour **prévenir** les **violences**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 octobre 1990)

20. Le 10 octobre 1990, le Magistrates Court de Jerusalem a **prolongé** de **10 jours** la **détention** de Faisal Hussein et d'un religieux musulman, le cheikh Mohammad al-Jamad. Tous deux sont **soupçonnés** d'avoir **été** les instigateurs des troubles qui ont **éclaté** sur le Mont du Temple. La détention de 77 émeutiers **présumés** a **été** prolongée pour des **périodes** allant de 8 à 15 jours. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 octobre 1990)

21. Le 12 octobre 1990, il a **été signalé** que des **médecins** de l'hôpital Makassed, où la plupart des **victimes** des incidents ont **été hospitalisés**, avaient **déclaré** devant la presse que **beaucoup** de **blessés** et de morts avaient **été atteints** dans le dos, probablement pendant qu'ils fuyaient. Six des 30 personnes encore **hospitalisées** étaient dans un **état critique**. Le docteur Mustafa Barghouti, président de l'association des médecins arabes, a **déclaré** avoir **soigné** des personnes **présentes** sur le Mont du Temple qui lui avaient dit que les **événements** n'avaient pas **été déclenchés** par des jets de pierres et que la police avait **déjà** commencé à tirer et avait **évacué** des milliers de **fidèles** juifs du Mur occidental avant les premiers jets de pierres. (Jerusalem Post, 12 octobre 1990)

22. Le 14 octobre 1990, "Betsalem" a **publié** un rapport établi sur la base de témoignages attestés de Palestiniens et de déclarations de membres du service de **sécurité israélien**. Les **principales** conclusions du rapport sont les suivantes :

les troubles ont apparemment **débuté** par des jets de pierres de Palestiniens **contre** des policiers qui ont riposté en **lançant** des grenades **lacrymogènes**, ce qui a pu apparaître **comme une** provocation à ceux qui n'avaient pas **été témoins** des jets de pierres, d'où une **escalade** de la violence, le **repli** des policiers et leur **retour** en force sur le Mont du Temple pour mater l'**émeute**. Selon le rapport, les policiers **postés** sur le **toit** du quartier **général** des gardes **frontière** qui surplombe le Mur occidental ont **été** les premiers à tirer à balles **réelles**, faisant les **premières** victimes, ce qui **aurait déclenché** l'attaque et l'incendie du poste de police se trouvant à l'**extrémité** nord de l'esplanade du Mont du Temple, tandis qu'un autre groupe a **jeté** des pierres pendant plus d'un quart d'heure par dessus le mur du Mont du Temple sur la place du Mur occidental se trouvant en contrebas, qui avait **déjà été évacuée**. A 11 heures, environ 200 policiers ripartis en deux groupes auraient **investi** l'esplanade, tirant à balles **réelles** et faisant le plus grand nombre de victimes : la mitrailleuse à la hanche, **certain**s policiers auraient **tiré aveuglement**, atteignant, entre autres, des personnes qui s'enfuyaient et du personnel médical qui s'occupait des blessés. **Ils** auraient mitraillé pendant une trentaine de minutes, selon **certain**s **témoins** pendant plus d'une heure. Avant la publication du rapport, le groupe de défense des droits de l'homme "Al Haq", basé à Ramallah, avait affirmé que tout avait commencé lorsque, sans raison apparente, la police avait lancé des grenades lacrymogènes. Selon le rapport de "Betzelem" : "... s'il y a eu des moments de **réel** danger de mort, ils ont **été** brefs, et se situent au début de l'**émeute**, lorsqu'on a **été** atteints la plupart des blessés parmi les agents de la **sécurité** (six au total) et les **fidèles** juifs (22). **Mais** **précisément**, à ces moments-là, il n'a pratiquement pas **été** fait usage de munitions actives." Le rapport concluait qu'il y avait lieu de constituer une commission d'**enquête** judiciaire **indépendante** **habilitée** à **citer** des témoins à comparaître. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 octobre 1990)

23. Le 16 octobre 1990, il a **été** rapporté que du personnel médical palestinien avait **affirmé** qu'une ambulance arabe, à l'intérieur de laquelle se trouvaient trois blessés et deux **infirmières**, avait **été** la **cible** de tirs **près** de la mosquée Al-Aqsa; l'une des **infirmières** avait **été** atteinte et **s'était** trouvée dans l'**incapacité** de soigner les blessés. Ce témoignage apparaissait dans un rapport **établi** par un groupe de médecins israéliens et **palestiniens** qui a **été présenté** à la commission Zamir (la commission d'**enquête** officielle **constituée** par le Premier Ministre). Ce rapport accusait **également** les agents de la **sécurité** d'avoir **tiré** dans le dos des victimes: cinq blessés **avaient déclaré** avoir **été** atteints par des tireurs desquels à peine deux **mètres** les **séparaient** et qui mitraillaient **aveuglement**, ainsi que par des tireurs se trouvant à bord d'un **hélicoptère**. Selon **certain**s **témoignages**, les tirs de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc auraient continué jusqu'aux abords de l' "al Makassed": selon d'**autres**, dans l', des gardes frontière auraient **tiré** des balles en caoutchouc sur des **proches** de personnes **décédées** ou **blessées** seulement quelques minutes **après** leur avoir donné l'ordre d'**évacuer** les lieux. (Ha'aretz, 16 octobre 1990)

24. Le 19 octobre 1990, le Magistrates Court de Jerusalem a **prolongé** de sept et cinq jours, respectivement, la **détention** de Faisal Hussein et du cheikh al-Jamal. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 octobre 1990)

25. Le 22 octobre 1990, le cheikh al-Jamal, vice-mufti de la mosquée Al-Aqsa, a été libéré moyennant une caution de 20.000 NSI (10 000 dollars E.-U.). Il était soupçonné d'incitation à l'émeute sur le Mont du Temple. Le 24 octobre 1990, Faisal Busseini a été lui aussi libéré sous caution. (Jerusalem Post, 23 octobre 1990; Ha'aretz, 25 octobre 1990)

26. Le 26 octobre 1990, la commission d'enquête Xamir a présenté ses conclusions au Premier Ministre Shamir. Dans son rapport, elle soutenait la thèse du gouvernement selon laquelle la police avait légitimement tiré sur les émeutiers, et imputait les pertes en vies humaines aux Palestiniens fomentateurs de violences. Elle signalait toutefois des cas de tirs inconsidérés et critiquait sévèrement la police qui, selon elle, aurait dû anticiper sur les événements et tenir compte des signes annonciateurs de troubles. Elle réclamait des aménagements administratifs dans la police sans recommander de destitutions. Elle n'a pas accrédité la version du gouvernement selon laquelle des Palestiniens avaient prémédité la lapidation de fidèles juifs au Mur occidental. "Betzelem" a vivement critiqué ce rapport, arguant que la commission Zamir s'était fondée sur des témoignages unilatéraux (selon la commission Zamir, les témoins du Conseil musulman et de l'administration du Wakf qu'elle avait souhaité rencontrer lui avaient opposé un refus). "Betzelem" reprochait aussi à la commission de ne pas avoir enquêté sur la question primordiale de l'ouverture du feu et des pertes en vies humaines et de ne pas indiquer sur quelles preuves ou sources elle s'était appuyée pour fonder ses conclusions. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 et 29 octobre 1990)

27. Le 30 octobre 1990, le Grand Conseil musulman a publié un rapport donnant sa version des incidents du Mont du Temple, qualifiés de "massacre orchestré par les dirigeants israéliens". Il voyait des signes de préméditation dans le fait que, ce matin-là, la police avait interdit l'accès du Mont du Temple aux touristes alors qu'elle en avait autorisé l'accès sans restriction aux musulmans. (Jerusalem Post, 31 octobre 1990)

d) tAr es incidents liés au soulèvement

28. Le 1er septembre 1990, Fahed Ahmed Samrat (16 ans), de Jericho, est électrocuté en tentant de fixer un drapeau palestinien sur un poteau électrique. Selon des sources palestiniennes, Inshirah al-Qadi (19 ans), du quartier de Tel-Sultan à Ramallah, fait une fausse couche, et perd ses quadruples après avoir été prise dans un nuage de gas lacrymogène sur le chemin de la clinique des Nations Unies. A Awarta, près de Naplouse, Fursan Saadeh (16 ans) est blessé par balle. A Bethliem, deux personnes sont blessées par balle, dont Issa Abadin (20 ans), qui reçoit un coup de feu dans la poitrine et est gravement blessé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 septembre 1990; Al-Fair, 10 septembre 1990)

29. Le 2 septembre 1990, cinq Palestiniens sont blessés - trois à Kabatiya et deux dans la bande de Gaza - lors d'affrontements avec les forces de l'ordre. Deux cocktails Molotov sont lancés sur des voitures israéliennes à Naplouse et à Tulkarem. De légers dégâts matériels sont occasionnés, et les FDI effectuent des fouilles et des arrestations. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 septembre 1990; Al-Fair, 10 septembre 1990)

30. Le 3 septembre 1990, une **grève générale** a lieu dans la bande de Gaza; trois personnes sont blessées lors d'affrontements. A Kafr Dan, **près de Jénin**, des soldats en civil tirent sur un habitant, **Hisham Merei**, 32 ans, qu'ils **arrêtent après l'avoir blessé**. Des affrontements sont **signalés** dans le camp de Balata et à Naplouse. Dans le village de Birqin, **près de Jénin**, des **soldats** et des **fonctionnaires** de l'**administration civile** effectuent une **descente** pour percevoir les **impôts** et **procéder à des arrestations**. (Ha'aretz, 4 septembre 1990: Al-Fair, 10 septembre 1990)

31. Le 4 septembre 1990, six personnes sont **blessées** lors d'affrontements avec la troupe. Deux habitants de Yabed, Nasser al-Khatib, 12 ans et Jamil Abu-Bukr, 55 ans, sont **blessés** par **balles**. Trois personnes sont **blessées** dans la bande de Gaza où, de sources arabes, de **6 accrochages incessants** avec les forces de l'ordre feraient quotidiennement de **6 blessés** dans les camps de Rafah et de Khan Yunis. Deux **Israéliennes** sont **légèrement blessées** lorsque l'**autobus** à bord duquel elles se trouvaient **est attaqué à coups de pierre** à Jerusalem Est. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 septembre 1990; Al-Fair, 10 septembre 1990)

32. Le 5 septembre 1990, quelques incidents sont **signalés** pendant cette journée, au cours de laquelle les **Palestiniens** marquaient le **millième** jour du **soulèvement**. Un **sapeur** de la police de **6 frontières** est **légèrement blessé** lorsqu'une bombe qu'il **désamorçait** **explose** **près** de Khan Yunis; un **couvre-feu** de plusieurs heures est **décrété** dans le secteur. Les forces de l'ordre **procèdent** à des arrestations dans le village de Burkin. Deux voitures sont incendiées à Jerusalem Est. A Hébron, une **Israélienne** est **blessée** par une **pierre**. A Ramallah, un **soldat** est atteint par une **pierre**. De sources locales, on apprend que Kusai Amarneh, de Yabed, **blessé** par **belle la veille**, a **été transporté** à l' pour une fracture du **crâne**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 septembre 1990)

33. Le 6 septembre 1990, un appel à la **grève** du Jihad **islamique** est suivi partiellement **sur** la Rive occidentale et **de manière généralisée** dans la bande de Gaza. A Gaza, des **garde 6 frontière** tirent **sur** un jeune homme masqué, Taysir Barawi Abdel Rahman, 23 ans, qui est **grièvement blessé** : ils ont ouvert le **feu** après que le jeune homme eut refusé de **s'arrêter** et s'est mis à lancer des "Objets dangereux" dans leur direction. Quatre autres personnes sont **blessées** dans des affrontements à Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 septembre 1990: Al-Fair, 10 septembre 1990)

34. Huit personnes sont **blessées** au cours de manifestations et d'affrontements pendant le week-end du 7 et 8 septembre 1990, dont Hani Ayshe, 17 ans, de Balata, atteint à la **tête** par une **balle** en caoutchouc, et Fahd Asad Abdu, 25 ans, de Naplouse. Six personnes sont **blessées** dans la bande de Gaza. **Près** de Silwan, à Jerusalem Est, un **policier** est **légèrement blessé** par l'explosion d'un tube **piégé**. Dans le quartier musulman de la vieille ville de Jerusalem, un cocktail Molotov est lancé dans la **cour** d'une habitation. Une personne est **tuée** (voir tableau): une autre, Salman Kdeeh, 35 ans, du village de Khuz'a **près** de Khan Yunis, est **grièvement blessée** par **balle**. Les forces de l'ordre **perquisitionnent** et **procèdent** à des arrestations dans la **casbah** de Naplouse et dans les villages avoisinants. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 septembre 1990: Al-Fair, 10 et 17 septembre 1990)

35. Le 9 septembre 1990, un grave accrochage est **signalé** à Beita. Un jeune homme est tué par balle (voir tableau); les FDI ont ouvert une **enquête**. Les affrontements sont **signalés** dans le camp de Shati et dans le quartier de cheikh Radwan, à Gaza, **après** qu'une femme de 65 ans eût été blessée par balle. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 septembre 1990; Al-Fajr, 17 septembre 1990)
36. Le 10 septembre 1990, dans le camp de Tulkarem, au moins huit Palestiniens sont blessés, dont **certain**s grièvement, au **cours** d'accrochages entre partisans du mouvement **Hamas** et de l'OLP qui ont **éclaté** lorsque de **Bal'a** des **activistes** du **Fatah** ont **empêché** l'imam du village voisin de faire son sermon. Deux enfants de Khan Yunis, Yuzaar el-Buraki, 11 ans, et sa soeur Rudyana, 8 ans, sont **grièvement** blessés par l'explosion d'une grenade à main avec laquelle ils jouaient. A Salfit, un **soldat** est **légèrement blessé** par une **pierre**. A Ramallah, une bombe artisanale **déposée** sur le **côté** de la route explose à proximité d'un **véhicule** militaire; il n'y a pas de **dégâts**. Des affrontements **avec** les forces de l'ordre sont **signalés** à Jénin, dans le camp d'Askar, à Yabed, à Kabatiya et dans la bande de Gaza, où trois personnes sont **blessées**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 septembre 1990)
37. Le 11 septembre 1990, deux habitants du village de Jalkamus, **près** de Jénin, sont **blessés** dans des circonstances non **élucidées**: Amer Tahsin Tawfik, 21 ans, atteint à l'abdomen, et Matieh Abdel-Latias, 19 ans, **touché** à la poitrine. Les FDI nient toute responsabilité. A Bureij, à la suite d'accrochages dans plusieurs camps de la bande de Gaza, les forces de l'ordre **pénètrent** dans une **mosquée**, où elles **arrêtent** une quarantaine de personnes **soupçonnées** d'avoir lancé des pierres. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 septembre 1990; Al-Fajr, 17 septembre 1990)
38. Le 12 septembre 1990, un **policier** israélien, Eli Gabar, 25 ans, est **blessé** d'une balle au cou alors qu'il se trouvait au carrefour de **Tapu'ah**, **près** d'Ariel, sur la Rive occidentale. A Tulkarem, les forces de l'ordre font irruption dans les locaux municipaux où se tenait une réunion de sympathisants du mouvement **Hamas** et de l'OLP; elles en **arrêtent** une **quarantaine**, dont une vingtaine est **relâchée** par la suite. Lors de nouveaux affrontements, trois Palestiniens et un **soldat israélien** sont blessés. A Askar, une quarantaine d'hommes masqués agressent Assad Burini qui est **sauvé** par des soldats **entrés** dans le camp. A Naplouse, **Rumane**, Kafr Na'ama et Deir Dibwan, les forces de l'ordre **arrêtent** plusieurs personnes, dont Salah Hikmet al-Masri, 40 ans, important homme d'affaires de **Naplouse** et membre du conseil des gouverneurs de l'Université Al-Najah. Plusieurs **véhicules** sont incendiés à Jérusalem Est. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 septembre 1990; Al-Fajr, 17 septembre 1990)
39. Les 12 et 13 septembre 1990, trois cas d'avortement dus à l'inhalation de gaz lacrymogènes sont **signalés** dans la bande de Gaza. Dans le camp de **réfugiés** de Jabalia, des soldats **tirent** sur une jeune Palestinienne, la **blessant** au visage, et **arrêtent** plusieurs jeunes gens. Un autre Palestinien est tué par balle à Hébron. (Al-Fajr, 17 septembre 1990)
40. Le 13 septembre 1990, à Ramallah, un jeune Palestinien est **blessé** par l'explosion d'une bombe artisanale qu'il fabriquait: il est **arrêté** et transporté à l'hôpital. A **Madama**, **près** de Naplouse, deux personnes **armées** de **haches** attaquent un **autobus** militaire et prennent la fuite **après** avoir **brisé** quelques vitres.

ARas el-Amud, à Jerusalem Est, des gardes frontière font des descentes dans plusieurs maisons, où ils confisquent des postes de television et des magnetoscopes. Ils dressent également un barrage routier et perçoivent des redevances sur les postes de radio des voitures. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 septembre 1990; Al-Fajr, 17 septembre 1990)

41. Quelques incidents sont signalés pendant le week-end du 14 et 15 septembre 1990. Lors d'affrontements, huit personnes sont blessées, dont un garçonnet de 12 ans, atteint à l'oeil par une balle en caoutchouc, à Askar et un adolescent de 16 ans, à Naplouse. On apprend de source palestinienne que, dans les camps de Jabalia et de Rafah, les forces de l'ordre ont utilisé des machines spécialement conçues pour projeter du gravier sur les manifestants. Les affrontements sont par ailleurs signalés dans le quartier de cheikh Radwan à Gaza. A Askar, 40 hommes masqués tentent d'enlever à son domicile Hussein Bashkar, 39 ans; ce dernier blesse l'un des assaillants en laissant tomber une pierre du deuxième étage de sa maison. A Kafr Malik, près de Ramallah, un réserviste israélien, David Baruch, 37 ans, d'Ashkelon, est tué accidentellement lorsque son commandant tire sur des lanceurs de pierres qui s'enfuyaient. Il a été établi que ledit commandant, et certains soldats, utilisaient des balles réelles au lieu de balles en plastique ou en caoutchouc. Quatre membres d'une cellule sont arrêtés à Silwan. Plusieurs véhicules sont incendiés à Jérusalem Est. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 septembre 1990)

42. Les 15 et 16 septembre 1990, 50 Palestiniens sont arrêtés à Gaza, dans le quartier de Sabra. Un homme de 40 ans, dans le camp de réfugiés de Shati, et un autre de 32 ans, à Rimal, près de la ville de Gaza, sont heurtés par des jeeps de l'armée israélienne. Dans le secteur de Ramallah, une centaine de jeunes gens sont arrêtés en quelques jours. A Naplouse, un jeune homme est grièvement blessé par balle lors d'affrontements avec l'armée. (Al-Fajr, 24 septembre 1990)

43. Le 16 septembre 1990, de graves affrontements sont signalés dans la bande de Gaza. Une personne est tuée (voir tableau) et deux autres blessées. A Khan Yunis, Atef Abu Odeh, 30 ans, et son père Khalil essuient des coups de feu alors que leur véhicule était à l'arrêt près d'une mosquée; le premier est grièvement blessé au cou, le second est atteint au bras. A Gaza, six jeunes gens masqués rouent de coups Samir Khusu, 28 ans, devant plusieurs centaines de témoins. La victime, soupçonnée de trafic de stupéfiants, a dû être hospitalisée. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 septembre 1990)

44. Le 17 septembre 1990, dans les camps de Naplouse et de Bureij, huit jeunes gens sont blessés, dont un grièvement, lors d'affrontements avec les forces de l'ordre. Les blessés de Naplouse sont identifiés comme étant Hamad al-Sahel, Hamad Sheih et Mujdi Kamel. On signale de source arabe que les soldats ont ouvert le feu sur des jeunes gens qui lançaient des pierres sur leur véhicule. Une grève générale est observée dans les territoires pour commémorer les massacres de Sabra et de Chatila. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 septembre 1990; Al-Fajr, 24 septembre 1990)

45. Le 18 septembre 1990, à Naplouse, Marwan Hamed, de Zawiya, est hospitalisé : il aurait été roué de coups par des soldats. (Ha'aretz, 19 septembre 1990)

46. Le 18 septembre 1990, trois Palestiniens sont **heurtés** par des jeeps **israéliennes**, dans la bande de Gaze. (**Al-Fajr**, 24 septembre 1990)

47. Les 19, 20, 21 et 22 septembre 1990, une vague de troubles et de graves **incidents** sont **signalés** pendant la **fête** du Nouvel an juif et pendant toute la fin de semaine. Dans le camp de Bureij, à **Gaza**, un **réserviste israélien**, **Amnon Pomerantz**, 46 ans, est **lapidé** et **brûlé** vif : il avait **pénétré** par erreur dans le camp au volant de son **véhicule** et accidentellement **blessé** deux enfants alors qu'il tentait **d'échapper** à une **nuée** de **lanceurs** de pierres. La foule **s'était** alors **déchaînée**; sous une **grêle** de pierres, le réserviste avait perdu connaissance; sa voiture avait **été aspergée** d'essence et **incendiée**. Le couvre-feu a **été décrété** dans le camp et une trentaine de personnes ont **été arrêtées**; les soldats ont **fouillé** toutes les habitations. La bande de Gaza a **été déclarée** zone militaire interdite, **mais** des journalistes ont **été autorisés** à y pénétrer. Le Ministre de la **défense**, **Moshé Arens**, a **ordonné** la demolition des habitations appartenant aux responsables de cette execution ou à **ceux** qui les avaient aidés. Cet incident a **provoqué** des émeutes dans de nombreux secteurs. Dans le camp de Shufat, au nord de Jerusalem, six personnes sont blessées lorsque 150 émeutiers **tendent** d'envahir un poste de la police des frontières. Selon des témoins **oculaires**, après l'arrestation de 24 **émeutiers**, des hommes en civil descendus de véhicules immatriculés sur la Rive occidentale s'en seraient pris aux habitants à **coups** de barres de fer. A Tulkarem, une femme, **Rana Abu Kishek**, poignarde un **soldat** avec un **couteau** de cuisine: elle est **arrêtée**. A **Salfit**, un adolescent de 13 ans, **Ibrahim Hamad**, est **blessé** d'une balle au genou. Pendant la **fête** du Nouvel an juif et la fin de semaine, deux personnes sont **tuées** (voir tableau) et plusieurs autres blessées, dont une femme de 40 ans, **Abayan Abu Taher**, de la bande de **Gaza**, **grièvement blessée** par des personnes **masquées**. Deux jeunes gens recherchés, **Yasser Bulbul**, 22 ans, et **Nasser Assayeh**, 28 ans, **tous** les deux de **Naplouse** sont **arrêtés**. (**Ha'aretz**, **Jerusalem Post**, 23 septembre 1990; **Al-Fajr**, 24 septembre 1990, 1er octobre 1990)

48. Le 23 septembre 1990, dans les camps de la **bande** de Gaze, où les affrontements ont **été** nombreux, huit personnes sont **blessées** par **balles**. A Naplouse, une **grève générale** est **observée** pour protester contre l'agression **perpétrée** par des hommes masqués contre **Nihad el-Masri**, partisan du mouvement **Hamas**. A **Salfit**, un adolescent de 13 ans est **légèrement blessé** à la **jambe**; quatre autres sont hospitalisés après avoir **été** roués de coups. (**Ha'aretz**, **Jerusalem Post**, 24 septembre 1990; **Al-Fajr**, 1er octobre 1990)

49. Le 24 septembre 1990, lors d'affrontements sporadiques **avec** les forces de l'ordre, quatre arabes sont blessés dans le camp de Jabalia après la levée du couvre-feu. A Naplouse, un cocktail Molotov est lancé sur une jeep des FDI: il n'y a pas de blessés. En **représailles**, la troupe perquisitionne 12 maisons dans le secteur. A **Salfit**, trois jeunes gens sont hospitalisés **après** avoir **été** battus. (**Ha'aretz**, **Jerusalem Post**, 25 septembre 1990)

50. Le 25 septembre 1990, à la suite du grave incident qui s'est produit dans le camp de Bureij à l'occasion de la fête du Nouvel an juif, des affrontements sont **signalés** dans toutes les villes et dans **tous** les camps de la bande de **Gaza**, où une **grève générale** est **observée**. Huit Palestiniens sont blessés par balles. Lors

d'incidents sur la Rive occidentale, un adolescent de Tubas, **Mahmun Salamat**, 16 ans, est **blessé** à la tête par une balle en caoutchouc. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 septembre 1990; Al-Fajr, 1er octobre 1990)

51. Le 25 septembre 1990, trois agressions **contre** des **policiers** et des soldats israéliens sont **signalées** dans les faubourgs de Jerusalem. (Al-Fajr, 1er octobre 1990)

52. Le 26 septembre 1990, une **grève** générale est observée dans les territoires en signe de **sympathie avec l'Iraq**. Le couvre-feu est en vigueur dans la plupart des camps de la bande de Gaza. Lors d'affrontements survenus en **dépît** du couvre-feu, quatre personnes sont **blessées**. Plusieurs soldats sont **légèrement blessés** par des pierres sur la Rive occidentale. Les forces de l'ordre effectuent une **descente** à Kefr a-Labd, près de Tulkerem. Quatre personnes sont **blessées** lors d'incidents de jets de pierres à Jerusalem-Est. Mohammed Berakat, 53 ans, **employé** de l'UNRWA dans le camp d'Ein Beit el Ma, près de Naplouse, accuse des soldats de l'avoir battu **parce qu'il refusait** de les conduire **chez** des résidents **recherchés** : il porte officiellement plainte devant l'administration civile de Naplouse. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 septembre 1990; Al-Fajr, 1 octobre 1990)

53. Le 27 septembre 1990, une **adolescente** de 15 ans, Maisa Mansur, de Kalkilya, est **légèrement blessée** par des fragments de balle lors d'un incident au cours duquel des jeunes gens **lançaient** des pierres sur un poste de gardes **frontière**. Deux personnes ont **été tuées** (voir tableau): un certain Issar Sabeh, 32 ans, de Dhahiriya, est **roué de coups** par des personnes **masquées**. Les forces de l'ordre effectuent une **descente** à Awarta, où elles **arrêtent** plusieurs personnes, dont l'imam Abed **Awad**, 75 ans, et **déracinent** 200 oliviers. A **Jérusalem-Est**, plusieurs incidents de jets de pierres sont signalés. Deux **Israéliens** sont blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 septembre 1990; Al-Fajr, 1 octobre 1990)

54. Les 28 et 29 septembre 1990, la Rive occidentale et la bande de Gaza sont bouclées pendant la **fête** de Yom Kippur. De graves affrontements sont **signalés** dans plusieurs quartiers de Jerusalem-Est (**Silwan**, Shufat et Issawiya). A Silwan, 100 jeunes gens masqués se heurtent aux gardes **frontière**; trois d'entre eux sont blessés par des balles en caoutchouc, dont Taher Odeh, 17 ans, qui est dans le coma. Quatre personnes sont **tuées** (voir tableau). Lors d'affrontements dans la bande de Gaza, huit Palestiniens sont blessés. Un **garçonnet** de 10 ans du camp de Jalazun, Eiman Sheikh Kassem, est **blessé** lors d'un affrontement. A Beit Furik, les forces de l'ordre **arrêtent** Ibrahim Khatobeh, 24 ans, **recherché** depuis deux ans. Un cocktail Molotov est lancé sur un poste de gardes **frontière** à Ramallah; il n'y a pas de **dégâts**. Un habitant du quartier Sabra, à Gaze, **Maein Rashid Ikra**, 19 ans, accuse les gardes frontière de l'avoir **interpellé** pour lui ordonner de **démanteler** une barricade de pierres. Comme il refusait, ils l'auraient placé sur un pneu **enflammé**; il aurait été hospitalisé grièvement. Un Porte-parole des FDT a **démenti** cette information, affirmant qu'il n'y avait personne du nom de **Maein Rashid Ikra** à l'hôpital de Shifa. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 septembre 1990; Al-Fajr, 8 octobre 1990)

55. Le 30 septembre 1990, la plupart des grandes villes de la Rive occidentale observent une **grève** pour marquer leur sympathie **avec** le camp de Bureij. De graves affrontements sont **signalés dans** plusieurs **localités**. Dans **le** plus grave d'entre eux, une personne est **tuée** par balle (voir tableau) et 21 autres **blessées**, dont quatre grièvement, y **compris** un garçonnet de 10 ans. Les troubles ont commencé lorsque deux jeeps des gardes **frontière** qui avaient **pénétré** dans **le** village de Jamain, **près** de Kalkilya, ont **été attaquées à coups de pierre**; les gardes frontière ont ouvert **le** feu sur la foule, **estimant** leur vie menacée. Le couvre-feu a **été décrété** dans le village. Des affrontements sont par ailleurs **signalés** dans toute la bande de **Gaza**. Un Arabe non **identifié** est **blessé** par l'explosion d'une bombe **qu'il s'apprêtait à** placer **sous un pont près d'Ashdod**. Des affrontements sont **également signalés à** Shufat, à Jérusalem-et. Plusieurs personnes sont **arrêtées**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er octobre 1990; Al-Fajr, 8 octobre 1990)

56. Le 1er octobre 1990, dans la bande de Geza, une **grève générale** a **été observée** à l'appel du Mouvement "**Hamas**". Des affrontements ont **été signalés à** Shufat et à Kalandiya, au nord de Jérusalem; les forces de l'ordre ont **tiré** sur un jeune homme de 20 ans qui a **été** grièvement **blessé**. Cinq habitants de Gaza ont **été** blessés. (Ha'aretz, 2 octobre 1990)

57. Le 2 octobre 1990, de graves affrontements ont **été signalés à Jénin**, où trois personnes ont **été tuées** (voir liste) et trois autres **blessées**. Des affrontements ont **également été signalés** dans la bande de **Gaza**, où quatre **Arabes** ont **été** blessés. Deux soldats des FDI ont **été** blessés par des pierres. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 octobre 1990)

58. Les 3 et 4 octobre 1990, **quelques** affrontements ont **été signalés** pendant la fête juive des Tabernacles (ou de Soukkot); quatre personnes ont **été** blessées. Une cellule **affiliée** au Fatah a **été** découverte à Naplouse; plusieurs de ses membres ont **été appréhendés**. A Jérusalem-Est, une grenade a **été lancée** sur des gardes frontière dont deux ont **été blessés** ainsi que deux **passants arabes**. Le secteur a **été** bouclé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 octobre 1990)

59. Les 5 et 6 octobre 1990, une **grève générale** a **été observée** dans les territoires à l'appel du "**Jihad islamique**". Au cours d'affrontements sporadiques, quatre personnes ont **été** blessées, dont une grièvement. un certain Lutfi Akhras, 18 ans, de Dheisheh, atteint à la tête par une balle en caoutchouc **tirée de près** lors d'affrontements **avec** des jeteurs de pierres. A Khan Yunis, un cocktail Molotov a **été** lancé sur une patrouille des FDI. Des heurts ont **été signalés** également à Isawiya, (Jérusalem-Est), où cinq personnes ont **été légèrement** blessées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 octobre 1990)

60. Le 7 octobre 1990, cinq personnes ont **été** blessées par **balles** lors d'affrontements à Naplouse et dans la bande de **Gaza**, où les forces de l'ordre ont fait irruption dans une **mosquée** de Khan Yunis. Dans le quartier de Sabra, à Gaza, elles ont **pénétré** dans une autre mosquée où elles ont **confisqué** des objets: cette descente a eu lieu pendant l'imposition d'un couvre-feu de 24 heures. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 octobre 1990)

61. Le 8 octobre 1990, à la suite **des** incidents du Mont du Temple (voir par. 19 à 27 ci-dessus), **des** émeutes ont **éclaté** dans les territoires, en particulier dans la bande de Gaza, où deux personnes ont **été tuées** (voir liste) et 73 blessés: neuf gardes **frontière** ont **été blessés**. Le couvre-feu **a été décrété** dans toute la bande de Gaza, où des renforts ont **été envoyés** pour **prévenir** de **nouveaux** troubles. Des émeutes ont **été signalées** aussi à Naplouse et dans de nombreux camps de **réfugiés** de la Rive occidentale. Le couvre-feu **a été imposé à Naplouse** et dans la plupart des camps. Plusieurs personnes ont **été blessés**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 octobre 1990)

62. Le 9 octobre 1990, sept personnes ont **été blessées** lors d'**incidents** distincts alors qu'un couvre-feu **général** **était** en vigueur dans la bande de Gaza et dans de nombreux secteurs de la Rive occidentale. Une grève **générale** **a été observée**. Des heurts ont **été signalés** dans le camp de Fare, qui connaissait son quatorzième jour de couvre-feu; quatre habitants blessés par balles **réelles** ont **dû être** hospitalisés, dont un enfant de 10 ans, Jafar Sufiyan Saffer, et une femme enceinte, Ibtisan Mansur. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 octobre 1990)

63. Les 10 et 11 octobre 1990, **malgré** les mesures **généralisées** de couvre-feu, des affrontements sporadiques ont **été signalés** dans **différentes** villes des territoires. A Jénin, un enfant de quatre ans, Rawan Horani, **a été atteint à la tête** par une **balle** en caoutchouc et hospitalisé pour des blessures de moyenne gravité. Dans la bande de Gaza, une vingtaine de personnes ont **été blessées** par les forces de l'ordre, la plupart alors que l'armée tentait d'interrompre la **veillée** mortuaire d'un habitant de Jabalia **tué** peu avant. Des sources palestiniennes, une femme de 55 ans, Subhiya Rhalifa, sur laquelle des colons avaient **tiré près** de Brakha, **a été légèrement blessée**. A Jerusalem-Est, les troubles se sont poursuivis. A Shufat et dans d'autres secteurs de Jerusalem-Est la police a recouru aux gaz **lacrymogènes** et aux balles en caoutchouc pour disperser des manifestants et des jeteurs de pierres. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 octobre 1990)

64. Les 12 et 13 octobre 1990, deux jeunes gens ont **été tués** lors d'affrontements pendant cette fin de semaine (voir liste). Un autre, Hatem al-Asadi, 17 ans, de Khan Yunis, **a trouvé** la mort en **tendant** d'accrocher un drapeau palestinien à un **câble électrique**. Quatre personnes ont **été tuées** lors d'affrontements dans la bande de Gaza. Une charge explosive **a été lancée** sur une patrouille **des FDI** à Gaza; il n'y a eu ni **blessé** ni **dégâts**. Des troubles ont **été signalés** à Tulkarem à l'appel de jeunes gens qui incitaient la population à s'attaquer aux forces de l'ordre. Ces dernières ont utilisé des gaz **lacrymogènes** et des balles en caoutchouc pour disperser la foule; le couvre-feu **a été décrété**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 octobre 1990)

65. Le 14 octobre 1990, à Khan Yunis, la mort d'un vieil homme (voir liste) **a déclenché** des émeutes dans la ville. Au cours d'autres affrontements survenus dans la bande de Gaza, cinq personnes ont **été blessées** alors qu'elles **étaient** sorties **malgré** le couvre-feu. Deux Arabes ont **été blessés** lors d'affrontements à Ramallah et à Naplouse. Un résident du camp de Jénin, Jamal Shahi, 26 ans, **a été** hospitalisé pour une blessure par **balle** au bras. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 octobre 1990)

66. Le 15 octobre 1990, une **grève générale** s'est poursuivie dans la bande de **Gaza**. De graves **émeutes** ont **éclaté** au moment de la **levée** du couvre-feu: 18 personnes ont **été blessées** par balles. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 octobre 1990)

67. Le 16 octobre 1990, le couvre-feu **général décrété** dans la bande de **Gaza** a **été** levé après huit jours, **mais** la région restait zone militaire interdite. Des affrontements ont **été signalés** dans plusieurs **localités** de la bande de **Gaza**; 11 personnes ont **été** blessées. A Rafah, Mohammed Kishta, 45 ans, a **été grièvement blessé** par **balle**. Le couvre-feu a **été levé à Hébron** et dans les camps de **Jénin**, de Tulkarem et de Nur Shams. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 octobre 1990)

68. Le 17 octobre 1990, cinq habitants de la bande de **Gaza** ont **été** blessés lors des affrontements qui ont **persisté** avec les forces de l'ordre. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 octobre 1990)

69. Le 18 octobre 1990, dans le quartier de Shabura, à Rafah, un grave accrochage a eu lieu entre les forces de l'ordre, qui venaient d'investir l'**habitation** de Muhammad al-Akhras, sur laquelle **elles** avaient **hissé** le drapeau **israélien**, et **des** centaines d'habitants qui ont attaqué ce nouveau poste **à coups** de pierres. Les soldats ont lancé des grenades **lacrymogènes** et tiré des balles en plastique. Des sources militaires, il y **aurait** eu 26 blessés, **mais** de sources locales, leur **nombre** serait de 55, dont plusieurs atteints par des balles **réelles**; d'autres ont **été** frappés de **coups** ou **intoxiqués** par les **gaz lacrymogènes**. Des **émeutes** ont **éclaté** dans d'autres camps, qui se sont **soldées** par quatre blessés. Plus tard, la troupe a **évacué** le poste. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 octobre 1990)

70. D'importants accrochages ont continué de se produire pendant le week-end des 19 et 20 octobre 1990, dont l'un dans le camp de Khan Yunis, où 50 résidents ont **été** blessés. Le directeur local de l'**UNRWA**, Jacques Meyer, et son **adjoint**, Abd al-Rauf Issa, ont **été** eux aussi blessés alors qu'ils tentaient de s'interposer entre les FDI et les manifestants. L'**UNRWA** a **porté** plainte **auprès** de l'administration **civile**. Quatre personnes ont **été** blessées dans les camps de Jabalia et de Shati ainsi que dans la ville de Gaze. Deux personnes ont **été tuées à Jénin** (voir liste) et une **grièvement blessée** à Rafah. Quelques incidents seulement ont **été signalés** sur la Rive occidentale. A Ramallah, un cocktail Molotov a **été** lancé sur une jeep de l'**armée**, causant **des dégâts** matériels. Hébron et Tulkarem ont **été déclarées** zones militaires **interdites**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 octobre 1990)

71. Le 21 octobre 1990, trois Israéliens qui habitaient **Bak'a**, banlieue de Jerusalem-Ouest, ont **été poignardés** à mort (Iris Azulay, femme soldat de 18 ans appartenant à la police militaire, Eli Altaratz, 43 ans. et Shalom Charlie Chelouche, 28 ans. membre de l'**unité spéciale** d'intervention de la police, qui **n'était** pas en service) et un adolescent de 13 ans, Amikam Kovner, a **été** blessé par un Palestinien de 19 ans. Saïd Salah Abu-Sirhan, du village d'Obeidiya près de Bethliem: l'agresseur a **été arrêté**. Cet incident a **provoqué** des manifestations anti-arabes à Jerusalem: sept travailleurs arabes attaqués par des Juifs ont **été sauvés** par la police. La police **israélienne** a **décidé** d'interdire, jusqu'à nouvel ordre, l'**entrée** de Jerusalem aux Arabes des territoires. Elle a **envoyé** des

renforts à Jerusalem et **érigé des** barrages sur les routes reliant les territoires à **Israël**. Dans d'autres secteurs des territoires, des incidents sporadiques ont **été** signalés. **Quatre** personnes ont **été** blessées dans les camps de Jabalia et de Khan Yunis. Une personne a **été tuée** à Khan Yunis (voir liste). Une femme de 60 ans, Hadiya **Mograbi**, du camp d'**Askar**, qui invectivait des soldats **venus arrêter ses deux** fils s'est **effondrée**, morte sur le coup. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 octobre 1990)

72. Le 22 octobre 1990, l'entrée de Jerusalem est **restée** interdite aux habitants des territoires. A **Névé-Yaacov**, (Jerusalem-Est), un civil **israélien**, **Moshé Koren**, 46 ans, a **été blessé à coups** de poignard par un habitant d'**Hizma** âgé de 19 ans qui s'est enfui. Une autre tentative d'**agression** au poignard s'est produite dans un **parc** à Jerusalem-Ouest. Un Arabe de 23 ans. de **Beit Jala**, a **tenté** de poignarder un **policier**; il a **été** appréhendé. Sur la Rive occidentale, une fausse rumeur selon laquelle 11 travailleurs arabes avaient **été tués en Israël** a **déclenché** des émeutes. Une personne est morte (voir liste) et 16 ont **été** blessées dans les secteurs de **Jénin** et de Tulkarem. A Khan Yunis, un jeune homme a poignardé et **blessé** un **soldat**; le compaon de ce dernier a tiré sur l'agresseur, qu'il a **blessé**. (Ha'aretz, Jerusalem, 23 octobre 1990)

73. Le 23 octobre 1990, quatre **Palestiniens** ont **été tués** (voir liste). Un Palestinien a **été tué** (voir liste) et trois de ses **proches** blessés (Riad, 17 ans, **Kamal**, 22 ans et Fawzi Shaher, 28 ans) lorsque les **occupants d'un véhicule portant** des plaques **minéralogiques** israéliennes ont ouvert le feu sur leur voiture alors qu'ils se rendaient dans la bande de **Gaza**. Les forces de **sécurité** se sont **lancées** à la poursuite des agresseurs, qui n'ont toujours pas **été appréhendés**. Cet incident a **déclenché** des émeutes à Rafah et à Khan Yunis; huit personnes ont **été** blessées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 octobre 1990)

74. Le 24 octobre 1990, lors d'affrontements sporadiques **survenus** dans la bande de Gaze, quatre personnes ont **été blessées**. Plusieurs incidents ont **été signalés** sur la Rive occidentale à la suite de l'**arrivée** de renforts **massifs** des FDI dans les territoires et de l'interdiction faite aux travailleurs arabes d'entrer en **Israël**. Des défiles et des manifestations ont eu lieu à **Naplouse** et à **Jénin** malgré le couvre-feu. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 octobre 1990)

75. Le 25 octobre 1990, à l'appel du mouvement "**Hamas**", une **grève générale** a **été observée** le **deuxième** jour de l'interdiction du passage entre les territoires et Israel. Une personne a **été tuée** (voir liste) et plusieurs autres ont **été** blessées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 octobre 1990)

76. Les 26 et 27 octobre 1990, à l'occasion d'incidents peu nombreux survenus pendant cette fin de semaine, trois personnes ont **été** blessées dans la bande de Gaza. Dans le camp de Jabalia, une patrouille des FDI a **essuyé** des coups de feu; il n'y a pas eu de **blessés**. Après cet incident, les soldats ont **arrêté** 20 suspects. Une personne a **été** assassinée à Khan Yunis (voir liste). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 octobre 1990)

77. Le 28 octobre 1990, à l'appel du "commandement unifié" du soulèvement, **une grève générale a été** observée dans les territoires. Un **calme relatif a régné** et seulement un petit nombre d'incidents ont **été signalés**. Quatre personnes ont **été blessées** dans la bande de Gaza. Sur la Rive occidentale, les FDI ont effectué des **descentes à Ramin et à A-Til**. (Ha'aretz, 30 octobre 1990)

78. Le 30 octobre 1990, les **agressions d'Israéliens** par des Arabes ont continué. A Naplouse, un adolescent de 18 ans a poignardé le **gardien israélien d'un camion** de livraison et **tenté de se saisir de sa mitraillette**: l'agresseur, **Issam al-Jamla**, 18 ans, a **été tué** par un tireur qui se trouvait à bord d'un véhicule militaire. Le gardien, **Dan Gindar**, 32 ans, a **été hospitalisé**. A Jérusalem-Est, un habitant de **Ramallah**, **Nidal Jadal**, 16 ans, du village de **Ribiya**, **près de Ramallah**, a poignardé et **légèrement blessé** un **policier**, **Carmel Spritzer**, 36 ans: l'agresseur a **été arrêté**. A Naplouse, trois personnes ont **été blessées** et le **couvre-feu a été décrété**. A l'occasion d'autres incidents, un jeune homme a **été tué** lors d'affrontements dans le camp de **Tulkarem** (voir liste) et trois autres blessés (**Marwan Nayef**, 15 ans, **Abed Rahman Saruji**, 17 ans et **Najeh Deadas**, 19 ans). Une personne de **Rafah** a **été tuée** (voir liste). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 31 octobre 1990)

79. Le 31 octobre 1990, un **soldat israélien a été blessé** à Gaza lorsque des tireurs ont ouvert le feu sur sa patrouille avant de disparaître. Un chauffeur de taxi palestinien, **Adel Rahman Osruf**, 33 ans, a **été grièvement blessé** à un poste de **contrôle près de la prison d'"Ansar 2"**, sur la **côte de Gaza**, lorsque des soldats ont ouvert le feu **parce qu'il n'obtempérait pas à leur ordre de s'arrêter**; le frère de la victime, **Issa**, 12 ans qui se trouvait à bord du véhicule, a **été légèrement blessé**. Un grave affrontement a **été signalé près de Danaba**, dans le secteur de **Tulkarem**, où les forces de l'ordre ont ouvert le feu sur des jeunes gens masqués dont **deux ont été blessés**: quatre autres, **appréhendés**, étaient **armés de fusils** qui se sont **révéls être des jouets**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er novembre 1990)

80. Le 1er novembre 1990, quelques incidents ont **été signalés**. Il y a eu quatre blessés dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 novembre 1990)

81. Les 2 et 3 novembre 1990, pendant cette fin de semaine, la bande de Gaza **aurait connu des troubles d'une gravité et d'une ampleur sans précédent** depuis le début du soulèvement. Trois personnes ont **été tuées** (voir liste) et plus de 150 **blessées**. Cinq soldats des FDI ont **été légèrement blessés**. Les troubles ont **éclaté après l'annonce du suicide dans la prison de Gaza d'un habitant de Beit Hanun** (voir le chapitre intitulé **Traitement des détenus**), **personnalité militante de l'OLP**. Des centaines de personnes armées de **barres de métal** et de pierres ont **attaqué les forces de police de Gaza** et **fracturé des vitres de voitures**. Le commandant en second de la police du district de Gaza a **été blessé à la tête**. Les troubles se sont intensifiés le 3 novembre 1990 à **Beit Hanun** où 43 personnes ont **été blessées**, dont cinq grièvement. L'agitation s'est **propagée à tous les camps de réfugiés**. Il a **été signalé** que parmi les **blessés** 88 avaient **été atteints** par des munitions offensives ou des balles en caoutchouc ou en plastique: les autres **avaient été intoxiqués aux gaz lacrymogènes**, dont de nombreux enfants ayant entre 10 et 12 ans et quatre femmes enceintes. A **Rafah**, six cocktails Molotov ont **été lancés sur des patrouilles des FDI**: il n'y a pas eu de **blessé**. Un adolescent

de 15 ans de Deir el-Balah a été blessé et a dû être hospitalisé. Sur la Rive occidentale, une grève générale a été observée pour marquer l'anniversaire de la **Déclaration** Balfour. Plusieurs incidents ont été signalés pendant cette fin de semaine : des habitants de **Naplouse** ont été battus et agressés par des jeunes gens masqués. Un médecin du village de Bala, **Atif Barbarah**, 30 ans, a été hospitalisé dans un état grave après avoir été poignardé. Les FDI ont ordonné la fermeture de huit écoles de la Rive occidentale à la suite des troubles. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 novembre 1990).

82. Le 4 novembre 1990, de violents affrontements ont encore eu lieu dans la bande de Gaza, surtout à Rafah et dans les camps situés dans le sud du territoire: 115 personnes ont été blessées. De sources palestiniennes, rien qu'à Rafah, 90 personnes ont été blessées, 70 par balles réelles et balles en plastique et 20 par balles en caoutchouc; quatre cocktails Molotov ont été lancés, il n'y a pas eu de victime. Un officier supérieur des FDI a parlé de guerre en évoquant l'agitation des deux derniers jours dans la bande de Gaza. De violents affrontements ont été signalés également sur la Rive occidentale, mais à moins grande échelle. A Naplouse, des militaires ont roué de coups **Muhammad Sufan** et tiré une balle en caoutchouc sur sa mère, **Iman Sufan**, 42 ans. Dans un camp, près de Naplouse, des militaires ont lancé des grenades lacrymogènes à l'intérieur d'habitations dont des occupants ont été blessés. Un nourrisson de deux mois, fils d'**Ahmed Hamadi**, a dû être hospitalisé. Un autre habitant, **Fuad Abu-Halifa**, 32 ans, a été hospitalisé après avoir été blessé par une grenade lacrymogène. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 novembre 1990)

83. Le 5 novembre 1990, à Shabura (Rafah), des jeunes gens masqués se sont enfuis en voiture après avoir tiré sur des militaires: il n'y a pas eu de blessé. Sur la Rive occidentale, plusieurs personnes ont été blessées au cours d'incidents. Une vingtaine d'étudiants de **Beir Zeit** ont été roués de coups et légèrement blessés après avoir été interpellés par une unité des FDI qui les avait emmenés à 2 kilomètres de **Beir Zeit** : deux d'entre eux, **Bader Abu Zahra** de Yatta et **Nidal al-Fakhwar** de Tubas, ont été hospitalisés. Un Porte-parole des FDI a plus tard confirmé la nouvelle et expliqué que les soldats étaient à la poursuite de personnes recherchées et avaient procédé à plusieurs arrestations. A **Kalkilya**, **Muhammad Abu Sheikh**, 45 ans, a été grièvement blessé lorsque les militaires ont ouvert le feu sur des jeunes gens qui lançaient des pierres: la victime se trouvait là par hasard. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 novembre 1990)

84. Le 6 novembre 1990, à l'appel du Jihad islamique, une grève générale a été observée dans les territoires. Plusieurs cocktails Molotov ont été lancés sur des véhicules militaires, aucun dégât n'a été signalé. Le couvre-feu a été imposé dans le village de **Luban a-Sharkiya** où deux personnes âgées avaient été abattues par un occupant d'un véhicule immatriculé en Israël (voir liste). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 novembre 1990)

85. Le 7 novembre 1990, neuf personnes ont été blessées lors d'affrontements avec l'armée. Dans le camp d'**Askar**, **Jaber Mansur**, 16 ans, a été atteint à l'épaule. Huit personnes ont été blessées lors d'affrontements dans la bande de Gaza. Dans le camp d'**Ein Beit al-Ma** près de Naplouse, des militaires ont effectué des descentes domiciliaires et arrêté plusieurs fonctionnaires de l'**UNRWA** qui refusaient de quitter le secteur déclaré zone militaire interdite. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 novembre 1990)

86. Le 8 novembre 1990, une grève générale a été observée en commémoration des incidents du Mont du Temple survenus un mois auparavant. Un garde de la prison de Jénin, le sergent-chef Kamal Faris, 33 ans, du village de Beit Jann, au nord d'Israël, a été poignardé à mort par un individu qui s'était fait passer pour un visiteur et qui s'est échappé. Un habitant de Rafah qui avait tenté d'agresser un soldat pendant qu'il examinait sa carte d'identité a été appréhendé : le soldat qui portait un gilet à l'épreuve des coups de couteau n'a pas été blessé. Trois personnes ont été blessées lors d'affrontements dans la bande de Gaza où le couvre-feu a été imposé dans de nombreux camps. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 novembre 1990)

87. Une grève générale a été observée dans les territoires le 9 novembre 1990 et quelques incidents et affrontements ont été signalés les 9 et 10 novembre 1990. Dans la bande de Gaza, plusieurs personnes ont été tuées (voir liste) et deux ont été grièvement blessées : Iyad al-Adi, 52 ans, de Rafah, et Harbi Shakra, 36 ans, de Khan Yunis. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 novembre 1990)

88. Le 11 novembre 1990, les troubles ont repris dans la bande de Gaza où sept personnes ont été blessées lors d'affrontements avec des soldats à Gaza et dans plusieurs camps. Un calme relatif a été signalé sur la Rive occidentale. Près de Ramallah, les occupants d'un véhicule arabe ont ouvert le feu sur des militaires israéliens; l'un d'eux a été blessé. A Hébron, la voiture d'un habitant arabe a essuyé des coups de feu près de Kiryat Arba. A Naplouse, deux cocktails Molotov ont été lancés sur des objectifs militaires: il n'y a pas eu de blessés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 novembre 1990)

89. Le 12 novembre 1990, un petit nombre d'incidents ont été signalés dans les territoires. Salim Abu Nimer, 45 ans, de Khan Yunis, a été grièvement blessé par des jeunes gens masqués. Deux colons de Tzur-Natan, près de Tulkarem, ont affirmé qu'ils avaient été agressés par plusieurs Arabes alors qu'ils transportaient des travailleurs arabes. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 novembre 1990)

90. Le 13 novembre 1990, un petit nombre d'incidents ont été signalés. A Askar, Kassem Abud, 20 ans, a été légèrement blessé par balle lors d'affrontements avec des militaires. Plusieurs autres incidents ont été signalés à Jerusalem-Est mais il n'y a pas eu de blessé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 novembre 1990)

91. Le 14 novembre 1990, la plupart des localités de la Rive occidentale et de la bande de Gaza ont fait l'objet de décrets de couvre-feux ou ont été bouclées pour prévenir des troubles à l'occasion du deuxième anniversaire de la "Déclaration de l'indépendance palestinienne". Le calme a été signalé sur la Rive occidentale. A la suite de quelques incidents dans la bande de Gaza, deux personnes ont été blessées. Une certaine agitation a été signalée dans plusieurs écoles de Jerusalem-Est; plusieurs élèves ont été arrêtés pour jets de pierres. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 novembre 1990)

92. Le 15 novembre 1990, le couvre-feu était en vigueur dans la plupart des territoires à l'occasion de la commémoration de la "Journée de la Palestine". Des troubles ont été signalés à Jerusalem-Est: huit personnes ont été arrêtées et 24 ont été soignées à la suite de blessures légères occasionnées par des balles

en caoutchouc ou d'une intoxication aux gaz lacrymogènes. Un policier a été légèrement blessé. Sur la Rive occidentale, des soldats ont abattu des ballons auxquels des drapeaux palestiniens étaient attachés. A Ein Bidan, au nord-est de Naplouse, un garçonnet de 4 ans qui se trouvait à bord d'une voiture arabe a été tué par une pierre qui l'a atteint à la tête après avoir traversé le pare-brise. Son identité n'a pas été révélée. Le village a été placé sous couvre-feu. (Jerusalem Post, 16 novembre 1990)

93. Un calme relatif a été signalé pendant le week-end du 16 et 17 novembre 1990. L'armée a effectué des raids d'arrestations dans 15 villages de la Rive occidentale. Quelques incidents et manifestations ont été signalés. Deux personnes ont été blessées à Jabalia. De violents affrontements ont eu lieu à Jérusalem-Est où plusieurs personnes ont été arrêtées. A Gaza, on a retrouvé le corps mutilé d'une femme israélienne, Zvia Gratz, 28 ans. Les circonstances du meurtre n'ont pas été élucidées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 novembre 1990)

94. Le 18 novembre 1990, trois personnes ont été tuées (voir liste). Au cours de quelques incidents, surtout dans la bande de Gaza, cinq personnes ont été blessées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 novembre 1990)

95. Le 20 novembre 1990, des troubles ont été signalés à Jérusalem-Est. Dans le village de Luban a-Sharkiya, quatre Israéliens ont enlevé un garçonnet de 9 ans qu'ils ont roué de coups avant de le laisser partir. A Gaza, une femme de 45 ans, Maryam Abu-Jaynd, du quartier de Sheikh Radwan, chez laquelle des soldats avaient fait irruption pour arrêter ses trois fils et deux autres personnes de sa famille, est morte d'une crise cardiaque. Dans la bande de Gaza, 11 personnes ont été blessées au cours d'affrontements généralisés. (Jerusalem Post, 21 novembre 1990)

96. Le 21 novembre 1990, des troubles ont de nouveau eu lieu dans la bande de Gaza où 11 personnes ont été blessées, dont un adolescent de 13 ans, Awni el-Hatib, de Shati, qui serait dans un état critique après avoir été atteint à la tête par une balle en plastique. A Ramallah, Maher Shalabi, 26 ans, opérateur de prises de vues, a été hospitalisé après avoir été roué de coups par des soldats. Deux personnes, Samir Abu Salame et Abd el-Razek Kamal, ont été enlevées par des membres du groupe "Black Panther"; Nafa Jabar, de Jdnin, a été blessé par des pierres lancées par d'autres habitants. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 novembre 1990)

97. Le 22 novembre 1990, quelques violents incidents ont été signalés. Un élève de l'école talmudique du Tombeau de Joseph, à Naplouse, a été légèrement blessé après avoir essuyé des coups de feu tirés d'une voiture en marche. A Jénin, Muhammad Darash, 19 ans, a été blessé par balles par des soldats. Un habitant de Bani Suheila, dans la bande de Gaza, qui tentait de forcer un barrage routier des FDI au volant de son véhicule a renversé des soldats; un officier a ouvert le feu et blessé le conducteur. Sept autres habitants de Gaza ont été blessés lors d'affrontements. De nouveaux heurts ont eu lieu entre la police et des habitants de Jérusalem-Est. Des jeunes gens ont été arrêtés et la détention de certains autres a été prolongée à la suite de jets de pierres. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 novembre 1990)

98. Quelques incidents ont été signalés pendant le week-end du 23 et 24 novembre 1990. Trois personnes ont été tuées par des hommes masqués (voir liste). A Teksa, des "soldats espions" ont tiré sur un homme de 24 ans qu'ils ont blessé après avoir fait irruption dans un bâtiment duquel des pierres avaient été lancées sur des véhicules. Dans le camp de Bureij, des jeunes gens masqués se sont affrontés aux forces de l'ordre; deux jeunes gens et un soldat ont été blessés. Au cours d'autres affrontements dans la bande de Gaza, sept personnes ont été blessées. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 novembre 1990)

99. Le 25 novembre 1990, journée décrite comme relativement calme, quatre personnes ont été blessées lors d'affrontements avec les forces de l'ordre. A Tulkarem, une femme de 48 ans, Zeinab Zabade, a été blessée par une balle en caoutchouc. Des heurts ont été signalés dans la Casbah de Naplouse, à Jénin et à Luban : Sharkiye, mais il n'y aurait pas eu de victime. A Rumane, près de Jénin, l'armée a effectué une opération d'arrestations; l'imam de la mosquée locale, âgé de 70 ans, a été arrêté. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 novembre 1990)

100. Le 26 novembre 1990, un grave affrontement a été signalé à Kalkilya entre des étudiants jeteurs de pierres et l'armée qui a tiré à balles réelles et utilise des gaz lacrymogènes. Des sources palestiniennes, une centaine d'habitants blessés ont été hospitalisés. Plusieurs étudiants ont été blessés par des balles réelles, dont Muhammad Yassin, 16 ans, Hassan Alayle, 15 ans, Issam Bakhir, 15 ans, Kamal Hindi, 19 ans, Kamal Daoud, 16 ans, et Walid Asad, 16 ans. Ils ont tous été hospitalisés à Naplouse et à Kalkilya. La plupart des autres personnes hospitalisées, dont trois nourrissons, avaient inhalé des gaz lacrymogènes. D'autres incidents ont été signalés à Askar, où Akram Abu Hayat a été blessé, et dans le camp de Tulkarem où le mukhtar, Hamed Mubarak, a été blessé à coups de poignard par des hommes masqués. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 novembre 1990)

101. Le 27 novembre 1990, au cours de quelques incidents signalés dans la bande de Gaza, cinq personnes ont été blessées. Un habitant de Sajai'ya, Wail Mamluk, 21 ans, s'est échappé du tribunal de Gaza où il avait été emmené pour une atteinte à la sécurité commise alors qu'il purgeait une peine de prison de 11 ans. (Ha'aretz, 28 novembre 1990)

102. Le 28 novembre 1990, à Tulkarem, Mahmud Saleh, 14 ans, a reçu une balle dans la poitrine lors d'un affrontement. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 novembre 1990)

103. Le 29 novembre 1990, une grève générale a été observée dans les territoires en commémoration de la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 de l'ONU relative au plan de partage de la Palestine. Plusieurs personnes ont été blessées au cours d'affrontements isolés. A Dheisheh, deux jeunes gens, Hazem Abu Aker, 20 ans, et Ahmed Muhammed Rhalawi, 24 ans, ont été atteints à la tête par des balles en caoutchouc. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 novembre 1990)

B. Administration de la justice, y compris le droit à un jugement équitable

1. Population palestinienne

104. Le 1er septembre 1990, le tribunal central de Jérusalem condamne Isra Abu Ayyash, 21 ans, du village de Beit Ammar, à six mois de prison et à une amende de 2 000 NSI pour avoir participé à des activités politiques en Hongrie, où elle poursuivait ses études. Isra Abu Ayyash était détenue depuis son arrestation, le 10 juillet 1990, au moment de son entrée dans la Rive occidentale. (Al-Fajr, extrait d'Al-Ouds, 10 septembre 1990)

105. On signale, le 3 septembre 1990, que le Ministre israélien de la défense, Moshe Arens, a rejeté une demande de libération, pour raisons de santé, du cheikh Ahmad Yassin, arrêté le 18 mai 1989 pour avoir dirigé trois groupes "terroristes", dont le mouvement Hamas. Yassin, qui est handicapé et se déplace en fauteuil roulant, serait gravement malade. (Al-Fajr, 3 septembre 1990)

106. Le 4 septembre 1990, un acte d'accusation est déposé auprès du tribunal militaire de Ramallah contre Ismail Musa Barguti, 28 ans, du village de Kubar, près de Ramallah. Il était accusé d'avoir caché chez lui Najah Mukabal soupçonné du meurtre d'un restaurateur israélien à Jérusalem. (Ha'aretz, 5 septembre 1990)

107. Le 5 septembre 1990, le tribunal militaire de Naplouse condamne à l'emprisonnement à vie quatre habitants de Bidiya (Hassan Kiram, Ahmed Salah, Salah Abu Safia et Hasan al-Akra), convaincus du meurtre, le 6 octobre 1988, du mukhtar du village, Mustafa Abu-Bakr, 41 ans. Le tribunal a en outre condamné deux résidents du camp de Tulkarem, Ibrahim Da'ma et Mahmud Ibrahim Dab'a, à neuf ans de prison chacun pour avoir lancé des cocktails Molotov sur un véhicule militaire à Tulkarem. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 septembre 1990; Al-Fajr, 10 septembre 1990)

108. Le 6 septembre 1990, l'un des chefs du mouvement Hamas, Abd el-Aziz al Rantisi, est libéré à l'expiration d'une peine de deux ans et demi de prison. Il avait été condamné pour avoir créé avec le cheikh Ahmed Yassin le mouvement Hamas, et pour des activités portant atteinte à la sécurité de l'Etat. (Ha'aretz, 6 septembre 1990)

109. Said Attallah, 35 ans, du camp de réfugiés de Dheisheh, est arrêté le 6 septembre 1990 pour avoir refusé de payer une amende de 3 000 NSI qui lui avait été infligée parce que son fils de 10 ans, Mohammed, avait jeté des pierres sur une patrouille militaire. (Al-Fajr, extrait d'Al-Ouds, 17 septembre 1990)

110. On apprend, le 9 septembre 1990, que la plainte d'un Palestinien, Mahmoud Nufal, du village de Ras Karkar, près de Ramallah, qui accusait un colon d'avoir tenté de le tuer n'a pas été enregistrée par la police de Jérusalem sous prétexte qu'il ne parlait pas hébreu; il lui a été demandé de revenir accompagné d'un interprète. (Al-Fajr, extrait d'Al-Ittihad, 17 septembre 1990)

111. Le 10 septembre 1990, le **Ministre de la défense Moshe Arens** donne pour instruction aux FDI de juger et de libérer les adolescents de 14 à 16 ans détenus pour violation du couvre-feu, graffiti ou lancer de pierres n'ayant pas entraîné de dommages. M. Arens déclare qu'il préfère que les tribunaux militaires imposent de lourdes amendes pour ce genre de délits, plutôt que des peines de prison. Selon certaines informations, entre 150 et 200 mineurs étaient détenus. (Jerusalem Post, 10 septembre 1990; Al-Fair, 24 septembre 1990)

112. On signale, le 11 septembre 1990, que le tribunal militaire de Gaza a condamné **Ali Osama Khasuna Adel Salam**, 21 ans, de Gaza, à une peine principale de prison à vie, plus une peine complémentaire de 15 ans, pour le meurtre, en août 1989, de Raf at Hasnin. Par ailleurs, le tribunal de district de Jerusalem a condamné un habitant de Shufat âgé de 17 ans à une peine de prison ferme de deux ans et demi et d'un an et demi avec sursis, pour appartenance à une "force de frappe" et diverses agressions contre des passants, des soldats et des policiers. Il l'a également condamné à verser 1 000 NSI (500 dollars E.-U.) à titre de dommages et intérêts à un habitant du quartier juif de Jerusalem, Nahwan Kahana, qu'il avait blessé en lui jetant une pierre. (Ha'aretz, 11 septembre 1990; Al-Fair, 17 septembre 1990)

113. Le 11 septembre 1990, le tribunal militaire de Naplouse condamne **Nimar Harnameh**, 27 ans, à l'emprisonnement à vie, plus sept ans, et **Marwan Al-Kharaz**, 20 ans, à l'emprisonnement à vie, plus trois ans, pour affiliation au Fatah et meurtres. Le tribunal militaire de Lod condamne **Ahmad Al Safadi**, 17 ans, et **Orabi Al-Rishq**, 18 ans, tous deux de Jerusalem, à 27 mois de prison ferme et 13 mois avec sursis pour atteinte à la sûreté de l'Etat. 116 avaient été arrêtés cinq mois auparavant. Le tribunal militaire de Gaza condamne **Osama Khazouma**, 21 ans, à l'emprisonnement à vie pour meurtre et pour appartenance au Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP). (Al-Fair, extrait d'Al-Ouds, 17 septembre 1990)

114. Le 13 septembre 1990, le tribunal militaire de Gaza condamne **Salim Amar Tarabin**, de Khan Yunis, à une peine de prison ferme de cinq ans et cinq ans avec sursis. Il était accusé d'avoir aidé un groupe de terroristes à passer la frontière entre l'Egypte et la bande de Gaza. Tarabin avait auparavant aidé sept individus recherchés à quitter la bande de Gaza à destination de l'Egypte. Il avait reçu 7 000 dollars pour ses services. (Ha'aretz, 14 septembre 1990)

115. On apprend, le 16 septembre 1990, que la Haute Cour de justice a débouté **Muhammad Hassan Shawahin**, de Yatta, près d'Hébron, de son appel contre la demolition de sa maison. Le tribunal a statué qu'il pouvait admettre le bien-fondé des informations confidentielles détenues par les autorités chargées de la sécurité sans avoir à les examiner. Le requérant avait été avisé en décembre 1989 que sa maison allait être démolie parce qu'y résidait son cousin, activiste dans une "force de frappe". Les juges avaient proposé à l'avocate du requérant, Leah Tsemel, d'accepter qu'eux seuls examinent les informations confidentielles invoquées pour s'assurer du bien-fondé de la décision du commandant militaire: l'avocate avait rejeté cette proposition. (Ha'aretz, 16 septembre 1990)

116. Le 16 septembre 1990, le tribunal militaire de Naplouse condamne à la prison à vie des membres d'une bande dit des "Black Panthers": **Jaber Hawash**, 18 ans, convaincu du meurtre de six personnes: **Mahmud Shihor**, 23 ans, convaincu du meurtre de sept personnes et d'autres actes terroristes; **Amjad al-Asi**, 19 ans, convaincu de

complicité dans le meurtre de deux personnes. Quatre autres **membres** de la bande sont **condamnés** à des peines de prison plus courtes. Dans une autre affaire, le tribunal militaire de **Naplouse** condamne **Jamal al-Masri** à l'emprisonnement à vie pour avoir **tué** un coditenu à la prison de Naplouse, le 13 juillet 1990. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 septembre 1990; Al-Fair, 24 septembre 1990)

117. Le 17 septembre 1990, le tribunal militaire de **Naplouse** condamne **Maher Farikha**, 28 ans, à deux peines **consécutives** d'emprisonnement à vie. Il était convaincu d'appartenance à la bande des "Black Panthers" et de 6 meurtres de **Ahmed Abu Omar** et **Khaled Barameh**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 septembre 1990; Al-Fair, 24 septembre 1990)

118. Le 24 septembre 1990, le tribunal militaire **israélien** de Lod, agissant **après recours** du **procureur** militaire, aggrave la peine de **Kayed Naji Al-Rajabi**, 48 ans, de **Jérusalem**, accusé d'avoir **fabriqué** des bombes, la **portant** de 6 ans à 14 ans de prison ferme et 10 ans **avec sursis**. (Al-Fair, 1er octobre 1990)

119. Le 25 septembre 1990, le tribunal militaire de **Ramallah** condamne **Khaled Amar**, journaliste de **Jerusalem-Est** travaillant pour Al-Ouds, à 10 mois de prison **avec sursis** et à une amende de 1 000 NSI (500 dollars E.-U.) pour avoir insulté un **policier**, **refusé** de montrer sa carte d'identité professionnelle et l'avoir photographié sans autorisation. L'incident **s'était** produit en juillet 1988, lorsque le journaliste avait **été** interpellé à Jericho pour n'avoir pas **bouclé** sa ceinture de **sécurité**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 septembre 1990; Al-Fair, 1er octobre 1990)

120. Le 27 septembre 1990, le tribunal militaire de **Naplouse** condamne **Mueid Daka**, d'**A-Til**, à l'emprisonnement à vie pour le meurtre d'un résident local. (Ha'aretz, 28 septembre 1990; Al-Fair, 8 octobre 1990)

121. Le 16 octobre 1990, la **cour** d'appel militaire a **ajouté** deux **ans** à une peine de prison de trois ans **prononcée** à l'encontre de **Walid Husni Sajadiyeh**, 24 ans, de **Beit Sahour**, convaincu d'avoir **projeté** l'assassinat du chef d'état-major **Dan Shomron** et de l'**ancien** commandant de la **région centrale**, **Amram Mitzna**. La défense et le **ministère** public avaient **tous deux interjeté** appel. Le président de la **cour**, le **général Uri Shoham**, a **reproché** au ministère public de **s'être** entendu avec la défense pour **réclamer** une peine de prison de trois ans seulement. La **cour** a **prononcé** une condamnation de cinq ans de prison ferme, **plus cinq ans avec sursis**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 octobre 1990)

122. Le 17 octobre 1990, la Haute Cour de justice a **débouté** le **père** d'un **médecin** de la Rive occidentale, **Jafar Jafar**, de **Sawahra al-Sharkiya**, **près** de **Bethléem**, qui lui avait demandé d'ordonner aux **autorités** d'autoriser le **retour** de son fils au pays. En 1981, **Jafar** **s'était** rendu en URSS pour faire des **études** de **médecine**. En 1988, peu après son **retour** dans son village, il avait **été** **arrêté** et **expulsé** en Jordanie. Le parquet a fait valoir au tribunal que les **étudiants** des territoires **formés** en URSS avaient **été** **recrutés**, en 1982, par le Front **démocratique** pour la libération de la Palestine (**FDP**), pendant la **guerre du Liban**, et avaient suivi un **entraînement** militaire au Liban ou en Syrie. Compte tenu de cette information, la Haute Cour a

statue que le fils du **requérant** avait perdu son droit de résidence et, de ce fait, ne pouvait pas recevoir une carte d'identité de **résident** des territoires. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 octobre 1990)

123. Le 1er novembre 1990, la Cour **suprême** a **confirmé** un jugement rendu par un tribunal de district condamnant à 20 mois de prison une **adolescente** palestinienne de 17 ans (dont le nom n'a pas **été révélé**) de Silwan, Jerusalem-Est, pour un attentat **perpétré** au cocktail Molotov le 15 mars 1990 **contre** une patrouille de gardes frontière. (Jerusalem Post, 2 novembre 1990)

124. Le 7 novembre 1990, le tribunal militaire de Gaza a **condamné** Nasser Mahmud al-Arafawi, Hassan Abu Anadya et Mahmud al-Aidi, tous les trois du camp de Mughazi, à l'emprisonnement à vie. Ils ont **été** convaincus d'**enlèvement** et de meurtre. (Ha'aretz, 8 novembre 1990)

125. Le 13 novembre 1990, deux journalistes de renom de la Rive occidentale, Radwan Abu Ayash et Zaid Abu Ziad, et un **médecin réputé** de Gaza, le docteur Ahmed el-Yazji, ont **été** placés en internement administratif pour leurs "activités de dirigeants du Fatah" dans les territoires. Les deux journalistes ont **été condamnés** à deux mois de prison et le **médecin** à un an. Les **arrêtés** d'internement administratif avaient **été** signés par le **Ministre** de la défense Moshe Arens. Abu Ayash est à la **tête** de l'**Association** des journalistes arabes dans les territoires et Abu Ziad est le **rédacteur** de l'hebdomadaire palestinien **Gesher** (Pont) **publié** en **hébreu**. Les deux journalistes avaient à maintes reprises **mis** pour une paix **négociée avec Israël** et pour un Etat palestinien à **côté d'Israël**. Le 25 novembre 1990, un juge militaire, le lieutenant-colonel **Yéhoshua** Levy, a commencé l'audition de l'appel **intenté** par Radwan Abu Ayash **contre l'arrêté** d'internement administratif dont il faisait l'objet. L'audience a eu lieu à huis clos dans la prison **centrale** de la Rive occidentale, à Jneid, dans les faubourgs de Naplouse, en présence des **avocats** Amnon Zichmoni, Ali Goslan et Osama Sadi et de deux représentants de la Croix-Rouge. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 novembre 1990; Ha'aretz, 26 novembre 1990)

126. Le 14 novembre 1990, le tribunal militaire de Gaza a **condamné** Hamis al-Yasser, 20 ans, à l'emprisonnement à vie: il avait reconnu appartenir à une force de frappe du Fatah et avoir **participé** au meurtre de deux personnes. (Ha'aretz, 15 novembre 1990)

127. Le 18 novembre 1990, les forces de **sécurité** ont **arrêté** Muhammad Abu Sha'aban, **trésorier** du barreau de Gaza. Aucun détail n'a **été** fourni mais il a **été signalé** que Sha'aban **était** parent du docteur Ahmed Yazji placé en internement administratif pour une période d'un an et qu'il avait **été étroitement associé** à l'autopsie d'un prisonnier palestinien **décédé** le 2 novembre 1990 dans la prison **centrale** de Gaza. Il aurait aidé la **famille** à obtenir l'aide d'un pathologiste britannique (voir le chapitre intitulé Traitement des détenus). Abu Sha'aban, qui avait également **signalé** la demolition des habitations de plusieurs résidents de Bureij au cours des **dernières** semaines avait, la semaine auparavant, déclaré à un journaliste qu'il avait **fermé** son cabinet à la suite d'**ingérence** des autorités et qu'il travaillait chez lui. (Jerusalem Post, 20 novembre 1990).

128. Le 20 novembre 1990, le tribunal militaire de Gaza a **condamné** Mahmud Abu Daan à cinq ans de prison pour appartenance au mouvement **Hamas** et pour le recrutement des meurtriers de deux soldats **des FDI**. (Jerusalem Post, 20 novembre 1990)

129. Le 28 novembre 1990, de:, actes d'accusation ont **été déposés auprès** du tribunal militaire de Gata **contre** 10 habitant6 de Bureij pour le meurtre, en septembre 1930, du **réserviste israélien Amnon Pomerantz**. Les 10 **inculpés sont les suivants** : Ahrned Said Mahmud Damuna, 20 **ans**, Rami Fahri Abadallah **Musalah**, 15 **ans**, Zuheir Salah **Anis**, 20 **ans**, Mahmud Jaber Yussuf, **Ahmed Mahmud Nsjib Anis Shashuna**, 20 **ans**, Mahmud Niad Salame **al-Hashash**, 19 **ans**, Samir Mahmud Khalil Alul, Abdallah **Nasser Hussein Abu Issa**, **Amar Awad Yussuf Awad** et Suheil Said **Salame Jundila**. Les trois principaux **inculpés sont** Shashuna, Musalah et Damuna, **accusés d'avoir mis le feu au véhicule du réserviste**. (Ha'aretz, 29 novembre 1990)

130. Le 28 novembre 1990, le tribunal militaire de Gaza a **condamné Aimad Aba el-Bana**, 22 **ans**, à l'emprisonnement à vie pour le meurtre de **Hosni Shahin**, et pour appartenance à un "comité populaire". (Jerusalem Post, 29 novembre 1990)

131. Le 29 novembre 1990, le tribunal de **district** de Jerusalem a **condamné Omar Abu Sirhan** à trois **peines** consecutive6 d'emprisonnement à vie, plus 20 **ans**, pour le meurtre de trois **Israéliens** le 21 octobre 1990. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 novembre 1990)

132. Le 29 novembre 1990, le tribunal de district de **Ramallah** a **condamné** plusieurs **membres** du gang palestinien "Masked Lion" à l'emprisonnement à vie; Mahmud **Zaid**, 20 **ans**, et Muhammad Karabse, 18 **ans**, ont **été** convaincus du meurtre de trois personnes et **accusés** de tentative d'assassinat de deux **autres** : ils ont **été condamnés à quatre peines consécutives** d'emprisonnement à Vie. Mahmud **Shilu**, 25 **ans**, a **été condamné à trois peines consécutives** d'emprisonnement à vie: **Kamal Tawil**, 22 **ans**, Raja al-Kader, 24 **ans**, et Saleb Dawan, 23 **ans**, ont **été eux** aussi **condamnés à des peines consécutives** d'emprisonnement à vie pour de6 actes analogues. (Ha'aretz, 30 novembre 1990)

2. Israéliens

133. Le 4 septembre 1990, un tribunal militaire israélien inculpe le **sergent** de reserve **Dani Fala** à la suite du décès, le 11 février 1990, d'**Husam al-Za'eem**, 14 **ans**, de la ville de Gaza. L'acte d'accusation incriminait **Fala** pour avoir fait preuve de négligence lorsqu'il avait tire sur al-Za'eem, qu'il avait atteint à la tête d'une balle en plastique. **Fala** **deniait toute responsabilité**. (Al-Fajr, extrait d'Ashaab, 10 septembre 1990)

134. Le 23 septembre 1990, le tribunal de district de Jerusalem annule une decision prise par un tribunal de premiere instance et **déclare** le rabbin **Moshé Levinger** **coupable d'avoir agressé une famille arabe à Hébron** et d'avoir **insulté un soldat israélien aux ordres duquel il n'avait pas obtempéré**. L'incident s'était produit le 28 mai 1988. Le tribunal de premiere instance avait **acquitté Lévinger** après avoir **rejeté le témoignage** de la famille Samukh. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 septembre 1990: Al-Fajr, 10 octobre 1990)

135. On apprend, le 1er octobre 1990, que le commandant d'une unité de gardes **frontière**, Ya'cov Cliff, a été inculpé par le tribunal de district de Jérusalem pour le meurtre de Fadi Zabakli, à Bethléem. (Al-Fajr, 1er octobre 1990)

136. Le 1er octobre 1990, le tribunal militaire de la région sud a condamné quatre membres de la brigade **Givati** (le commandant **Yitzhak** Levitt, le lieutenant Ofer Reshef, le sergent-chef Eli Shukrun et le sergent **Gadi Zinba**) accusés de mauvais traitements et **brutalités caractérisées** à l'encontre de deux résidents du camp de Bureij, **actes** ayant entraîné la mort de l'un d'eux, Ayad Akal. Le tribunal a statué que les **témoignages** des accusés **n'étaient pas "dignes de foi"** et **qu'il préférait** se fonder sur **ceux** des résidents arabes. Les faits mis en cause avaient eu lieu le 7 février 1988. Le 31 octobre 1990, le tribunal a condamné le commandant Levitt à trois mois de prison **avec sursis** et à la **rétrogradation** au rang de lieutenant: le lieutenant Ofer Reshef a été condamné à deux mois de prison ferme et six mois **avec sursis** et retrograde au rang de sergent: le sergent-chef Shukrun et le sergent Zinba ont été chacun **condamnés** à cinq mois de prison **avec sursis** et **rétrogradés** au rang de simple **soldat**. Les quatre hommes ont **échappé** à l'accusation de meurtre du fait que la **famille d'Akal** avait **enlevé** son corps de l'hôpital avant que la cause du décès puisse être établie. Le juge qui **présidait** le tribunal a déclaré que les accusés **étaient condamnés** pour leur participation, **directe ou indirecte**, à des **brutalités (os brisés, notamment)** contre des personnes **entièrement placées sous leur responsabilité**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 octobre 1990, 1er novembre 1990)

137. Le 28 octobre 1990, le tribunal militaire de la région **centrale** a condamné cinq soldats d'une **unité blindée** accusés d'avoir **maltraité** un habitant de Beitin. Ces accusations faisaient suite à un incident **survenu** en juillet 1990: lors d'une perquisition au domicile d'**Amis** Zeidan, 19 ans, les soldats l'avaient soumis à un simulacre d'interrogatoire au **cours** duquel ils l'avaient passé à tabac, menace de **l'exécuter** et **frappé à coups** de pied jusqu'à **évanouissement**, avant de le **libérer**. Les auteurs ont été **condamnés** à des peines de prison allant de 14 jours à 2 mois et retrogrades au rang de simple **soldat**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 octobre 1990)

138. Le 9 novembre 1990, à Kfar Saba, un tribunal d'instance a **prolongé** la détention d'un colon, Ben Zion Gobstein, 21 ans, **soupçonné** d'avoir **participé** au meurtre de deux personnes **âgées** du village de Luban a-Shatkiya (voir liste). Le 13 novembre 1990, un **activiste** du **Kach**, Ariel Goldberg, 30 ans, de la colonie de peuplement de Tapuah, en Samarie, **soupçonné** d'avoir **participé** au même meurtre, a été arrêté. Un troisième suspect, David Axelrod, 25 ans, **arrêté immédiatement** après le meurtre, a été **relâché** puis de nouveau **arrêté** le 12 novembre 1990. Le 14 novembre 1990, à Petah Tikva, un tribunal d'instance a **prolongé** de cinq jours la détention de David Axelrod et de Gobstein qui auraient refusé de **coopérer** avec la police et qui auraient nié les accusations portées contre eux. Le 18 novembre 1990, les deux hommes ont été **libérés** sous caution à la condition qu'ils s'abstiennent d'entrer en contact avec l'un quelconque des autres suspects. (Ha'aretz, 11, 15 et 19 novembre 1990)

139. Le 19 novembre 1990, le tribunal militaire de la **région centrale** a acquitté le major Ilan Hauser, réserviste, accusé d'**'homicide par imprudence**. Selon un **témoignage**, en décembre 1989, Ilan Hauser, sans autorisation, avait ordonné à

des hommes du village de Junya, pris de Ramallah, de se rassembler puis aurait illégalement tiré sur eux. Un villageois, Faraj Abu Fahida, était mort. Hauser, déclaré coupable d'abus d'autorité, de comportement immodéré et d'usage illégal d'une arme, a été condamné à 45 jours de service social et retrograde au grade de lieutenant. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 20 novembre 1990)

140. Le 28 novembre 1990, la Cour suprême a cassé une décision judiciaire et condamné Shimon Yifrah, un colon du bloc de Katif dans la bande de Gaza, à 18 mois de prison pour le meurtre d'Intissar Abdallah, 17 ans, le 10 novembre 1987. A Beersheba, un tribunal l'avait jugé pour le chef d'inculpation moins grave de négligence et l'avait condamné à sept mois de prison avec sursis. Yifrah et le parquet ont chacun saisi la Cour suprême : 'Yifrah contre sa condamnation et le parquet en raison de l'abandon de l'accusation d'homicide et de la légèreté de la condamnation. A l'unanimité, le Président de la Cour suprême, le juge Meir Shamgar, et les juges Theodor Or et Michael Ben Yair, ont rejeté les conclusions du tribunal selon lesquelles Yifrah aurait tiré en l'air. La Cour a statué qu'en tirant dans une cour pleine d'étudiants Yifrah avait commis un acte correspondant à la définition juridique de négligence coupable. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 29 novembre 1990)

C. Traitement des civils

1. Evolution générale

a) Harcèlement et mauvais traitements physiques

141. Le 3 septembre 1990, des habitants de Kalkilya se plaignent de brimades de la part de soldats stationnés dans la ville; ceux-ci auraient, sans raison apparente, lancé des pierres et des grenades cataplexiantes et lacrymogènes. Lors d'incidents à Beit Hanun et à Deir el Balah, deux femmes avortent après avoir inhalé des gaz lacrymogènes. (Al-Fajr, 10 septembre 1990)

142. On signale le 14 septembre 1990, que le Mouvement pour un judaïsme progressiste a porté plainte, accusant l'administration civile de continuer à confisquer les cartes d'identité des habitants des territoires pour les contraindre à payer leurs impôts. Etait cité le cas de Said Badran, du camp d'al-Amari, qui avait été interpellé à un barrage routier et prié de montrer sa carte d'identité. Un officier lui avait confisqué sa voiture, son permis de circulation et sa carte d'identité, en lui ordonnant de se présenter dans les locaux de l'administration civile à Ramallah, où il a été informé que sa voiture et ses papiers lui seraient rendus quand son frère, qui devait des arriérés d'impôts, se serait présenté à l'administration civile. Sur l'intervention du Mouvement pour un judaïsme progressif, l'intéressé avait pu récupérer son véhicule et ses papiers. Selon une déclaration émanant du parquet à la suite du recours introduit auprès de la Haute Cour de justice, l'administration civile prenait très au sérieux ce genre d'incidents, et, chaque fois qu'une confiscation illégale de carte d'identité était signalée, une enquête était confiée soit à un officier, soit aux services spécialisés de la police militaire. En cas d'abus, les coupables étaient poursuivis en justice. (Ha'aretz, 14 septembre 1990)

143. Le II novembre '1990, il a été signalé que les autorités chargées de la sécurité avaient transmis à la police une liste de 2 400 habitants de la Rive occidentale auxquels devaient être délivrées des "cartes d'identité vertes" (ce qui leur interdisait d'entrer en Israël pour y travailler), portant ainsi à 5 800 le nombre d'habitants de la Rive occidentale touchés par les nouvelles restrictions tandis que le nombre des habitants de la bande de Gaza également concernés restait le même, soit 5 000. Le 20 novembre 1990, on a appris que plus d'une centaine d'Arabes de villages de la Rive occidentale, dans le secteur de Jérusalem (Eizariya, Abu Dis et Sawafir al-Sharkiya), avaient été convoqués dans les locaux de l'administration civile à Bethléem pour y recevoir des "cartes d'identité vertes". Ils avaient été avisés que s'ils ne se présentaient pas en temps voulu ils seraient accusés d'infraction aux ordonnances relatives à la sécurité. Ces nouvelles mesures visaient à réduire les actes de violence perpétrés contre les Israéliens en Israël. (Ha'aretz, 11 novembre 1990; Jerusalem Post, 20 novembre 1990)

144. Le 22 novembre 1990, il a été signalé qu'après un répit d'un mois l'armée avait une fois de plus transformé le toit de la maison d'une famille de Bethléem en poste d'observation. La maison de la famille Asfour se trouve à proximité du camp de Dheisheh sur la route Jérusalem-Hébron. C'est en août 1990 que l'armée a pour la première fois utilisé le toit de la maison comme poste d'observation. La famille a fait valoir que l'armée ne lui avait jamais présenté d'ordre de réquisition et s'est plainte que les soldats avaient endommagé un réservoir d'eau sur le toit qui, par ailleurs, leur servait de latrines. Le 8 octobre 1990, après une inspection par des officiers supérieurs, le poste avait été enlevé du toit, mais le 19 novembre 1990 les soldats étaient de retour et leur comportement n'avait pas changé (dégâts matériels, présence de papier hygiénique). Les FDI ont fait savoir par leur Porte-parole que le toit leur était nécessaire à des fins stratégiques. (Ha'aretz, 22 novembre 1990)

145. Le 25 novembre 1990 il a été signalé que des soldats des FDI avaient dévasté le toit de la maison d'une famille d'Halhul. Mme Um-Bashar al-Badawi a affirmé que le 18 novembre 1990 huit soldats avaient détruit des réservoirs d'eau et des chauffe-eau solaires sur le toit sans aucune provocation et en l'absence de tout incident de jet de pierres dans le secteur. Cette plainte n'avait encore suscité aucune réaction de la part du Porte-parole des FDI. (Ha'aretz, 25 novembre 1990)

b) Châtiments collectifs

i) Demolition de maisons

- Liste des maisons ou des pièces qui ont été démolies ou mises sous scellés

146. Le tableau ci-après donne des renseignements sur des maisons ou des pièces qui ont été démolies ou mises sous scellés entre le 1er septembre 1990 et le 30 novembre 1990 dans les territoires occupés et sur les circonstances de leurs demolitions ou mises sous scellés, telles qu'elles ont été signalées dans divers journaux. Les abréviations suivantes sont utilisées pour ces journaux :

AF Al-Fair
H Ha'aretz
JP Jerusalem Post

Date	Lieu	Observations et source
1er sept. 1990	Beit Hanun, Gaza	Plusieurs pièces ont été démolies chez Ibrahim Khrawat, 25 ans, Jihad al-Afifi. 22 ans, et Subhi Khrawat, 24 ans. Les trois hommes étaient accusés d'avoir ouvert le feu sur une patrouille de l'armée en février 1990. (JP, 2 sept. 1990)
10 sept. 1990	Yatta	La maison d'Ibrahim Muhammad Shawhin est démolie; il dirigeait une force de frappe du Fatah. La demolition a eu lieu après le rejet d'une requête déposée par la famille auprès de la Haute Cour de justice. (H, 12 sept. 1990; AF, 17 sept. 1990)
11 sept. 1990	Silwan	Les maisons de trois habitants, Yassin, Maher et Abdel-Hakim Hamad, soupçonnés de diriger l'Armée populaire dans la région, sont démolies après le rejet d'une requête par la Haute Cour de justice. (H, 12 sept. 1990; AF, 17 sept. 1990)
13 sept. 1990	Beit Awa, près d'Hébron	Les maisons de trois membres du mouvement Hamas sont démolies : Mahmud Maslama, Ismail Sweiti et Mahmud Sweiti étaient soupçonnés d'avoir lancé une charge explosive et des cocktails Molotov sur une ambulance militaire et les habitations d'autres Palestiniens. Les requêtes déposées par la famille auprès de la Haute Cour de justice avaient été rejetées. (H, JP, 14 sept. 1990; AF, 17 sept. 1990)
13 sept. 1990	Naplouse	Le domicile d'Abd el-Mutaleb Bishara, 21 ans, est muré. Il était soupçonné d'appartenance à la branche militaire du Parti communiste palestinien et de plusieurs attentats terroristes. (H, 14 sept. 1990)

Date	Lieu	Observations et source
16 sept. 1990	Khan Yunis	Trois pièces sont murées dans la maison de Said Najar, 19 ans, membre d'un comité de frappe connu sous l'appellation de Palestinian Ninja et affilié au Fatah . (JP, 18 sept. 1990; AF, 24 sept. 1990)
24 sept. 1990	Tulkarem	La maison de Rana Abu Kishek est murée : la veille , cette jeune femme avait poignardé un soldat qui patrouillait dans la ville . (H, JP, 25 sept. 1990; AF, 1er oct. 1990)
24 sept. 1990	Camp de Bureij	Sept boutiques et autres bâtiments sont démolis près du lieu où le riserviste Amnon Pomerantz a été assassiné. Ces constructions appartenaient à des personnes soupçonnées d'avoir participé au meurtre. Ces démolitions ont eu lieu avant que la Haute Cour de justice ne rendît une ordonnance suspendant toute nouvelle démolition . (H, 25 Sept. 1990; AF, 1er oct. 1990)
24 et 25 sept. 1990	Bureij	La Haute Cour de justice ayant annulé son ordonnance suspensive, l' armée recommence à démolir des habitations dans le camp. Le 24 septembre, 15 bâtiments , dont des boutiques, sont démolis ; le 25 septembre, 24 constructions, dont 7 habitations, 26 boutiques et 1 station d'essence, d'où provenait le carburant ayant servi à incendier la voiture du réserviste , sont dimolies. Quatre bâtiments sont murés . (H, JP, 26 sept. 1990; AF, 1er oct. 1990)
26 sept. 1990	A-Til, près de Tulkarem	Deux étages sont murés dans une habitation appartenant à Jamal Abu-Amia (ou Zitawi), 22 ans, arrêté le 15 janvier 1989 et soupçonné de meurtre. Ces deux étages étaient occupés par 10 personnes. Une requête présentée par la famille avait été rejetée par la Haute Cour de justice. (H, JP. 27 sept. 1990; AF, 1er oct. 1990)

•

Date	Lieu	Observations et source
- - -		
28 sept. 1.990	Beit Hanun, Iaza	La maison appartenant à la famille du détenu Abdel Hadi Karim Hamad , 37 ans , accusé d'appartenir au Fatah , d' avoir lance des cocktails Molotov sur des vihicules israeliens et d' avoir tenté de faire exploser une bombe près d'une patrouille militafre, a été démolie . (AF, 8 oct. 1990)
29 sept. 1990	Bureij	Quatre maisons appartenant à des personnes soupçonnées d' avoir lance des pierres sont murées . (H, 30 sept. 1990; AF, 8 oct. 1990)
2 oct. 1990	Camp de Burei j	Les FDI ont muré deux habitations appattenant à Rami Susalah et Abu Said ;: arrêtés , ces derniers ont reconnu avoir lance des pierres sur la voiture du réserviste israélien Amnon Pomerantz. (H, 3 oct. 1990)
4 oct. 1990	Camp de Bureij	Les FDI ont muré le domicile de Zuheir Shishaniyeh, soupçonné d' avoir lance des pierres sur la voiture du réserviste Amnon Pomeranta. Trois familles , soit 16 personnes, vivaient dans la maison. (H, 5 oct. 1990)
22 oct. 1990	Obeidiya	Les FDI ont muré le domicile d' Omar Abu Sirhan , qui avait avoué le meurtre de trois Israéliens à Jerusalem-Ouest et ceux de Muhammad Abu Sirhan et Yussuf Sabih, qui tous deux appartenait à une cellule locale responsable d' agressions et d' incendies volontaires contre des voitures israéliennes et d'tranqires. (H, 23 oct. 1990)
30 oct. 1990	Sinjil	Les habitations d' Hilal al-Haq et de Mohammed et d' Hasan Asari ont été demolies. Celle d'un quatrième homme, Kamal Masalame, a été murde. (JP. 31 oct. 1990)

Date	Lieu	Observations et source
31 oct. 1990		Les FDI ont muré le domicile de Shafik Jamlah , père du jeune homme qui avait été abattu après avoir poignardi un Israélien à Naplouse le 30 octobre 1990. Six membres de la famille vivaient dans cette habitation. (H, JP, 1er nov. 1990)
31 oct. 1990	Hébron	Des soldats ont démoli l'habitation de Kamal Hasan Amrish , accusé d'appartenance à un groupe du Fatah responsable du meurtre d'un policier arabe en décembre 1989. (H, JP, 1er nov. 1990)
1er nov. 1990	Abadiyeh, près de Bethléem	L'habitation de Saud Abu Sirhaa a été dimolie apris le rejet par la Haute Cour de justice de son appel. Le fils de l'intéressé , Amer. avait été arrêté 12 jours auparavant pour le meurtre de trois Israéliens . (JP. 2 nov. 1990)
1er nov. 1990	Naplouse	Trois pieces ont été dimolies au domicile de Taysir Katesh , dont le fils, Majid, 23 ans, appartenait à un groupe se livrant à des activités hostiles et qui avait lancé un cocktail Molotov sur une jeep : un soldat avait été blessé et le vihicule avait brûlé . Les deux pièces restantes de la maison ont été murées pour protéger les habitations mitoyennes. (JP. 2 nov. 1990)
6 nov. 1990	Camp de Bureij	Des habitations appartenant aux familles de deux jeunes gens soupçonnés d'avoir participé à la lapidation de la voiture du réserviste israélien Amnon Pomerantz ont été démolies . (H, JP, 7 nav. 1990)
8 nov. 1990	Camp de Bureij	Les habitations de Rami Azara et Samir Alul, tous deux soupçonnés de participation active à l'incident au cours duquel Amnon Pomerantz a été tui , ont été dimolies. (H, JP, 9 nov. 1990)
8 nov. 1990	Khan Yunis	Les maisons de Khaled et Walid Sha'er, tous les deux membres de la force de frappe Palestinian Ninja. ont été dimolies. (H, JP, 9 nov. 1990)

Date	Lieu	Observations et source
12 nov. 1990	Beit ur a-Tahta, pris de Ramallah	Une maison appartenant à Yussuf Abdallah, accusé de meurtre, a été démolie. (JP, 13 nov. 1990)
12 nov. 1990	Camp d'Askar	Deux maisons ont été murées. Elles appartenaient à Muhammad Sirhan dont le fils, Jamal, avait été arrêté six mois auparavant pour atteintes à la sécurité, et à Muhammad Abu el-Az, dont le fils était recherché depuis longtemps. (H, 13 nov. 1990)
12 nov. 1990	Abassan, Gaxa	Le domicile de Riad Agha, membre du groupe Force 17 du Fatah a été muré. (H, 13 nov. 1990)
13 nov. 1990	Région de Ramallah	Deux maisons ont été murées. Elles appartenaient à Jamal Hamad et Nasser al-Habel, tous les deux membres d'une cellule soupçonnée de nombreuses agressions contre d'autres Palestiniens. (H, 14 nov. 1990)
14 nov. 1990	Village de Kosin, près de Naplouse	Le domicile de la famille de Muhammad Ahmed Abd Rabu, qui avait poignardé un garde frontière, Ofer Hajabi, à Jérusalem, a été muré en attendant l'issue d'un appel que la famille a été autorisée à interjeter auprès de la Haute Cour contre l'arrêté de démolition. (H, 15 nov. 1990)
18 nov. 1990	Bureij	Démolition du domicile de la famille de Suheil Jedili, qui avait pris part à l'incident au cours duquel Amnon Pomerantz a été lapidé et brûlé vif. (JP, 19 nov. 1990)
20 nov. 1990	Naplouse	Trois familles, au total 26 personnes, ont été notifiées que leurs domiciles seraient démolis à la suite de l'inculpation de leurs fils pour appartenance au FPLP et lancement de cocktails Molotov. Il s'agit des familles de Zuheir Alslo, Iyad Mussa et Muhammad al-Kuttab. (JP, 21 nov. 1990)

Date	Lieu	Observations et source
22 nov. 1990	Neplouse	Les habitations d'Azam Maramash, Nidal Mussa et d'Amjazed Kelani, soupçonnés de divers attentats contre des objectifs militaires et d'agressions contre d'autres Palestiniens, ont été murdes après le rejet par la Haute Cour des appels déposés par leurs familles respectives. (JP, 23 nov. 1990)

- Autres mesures

147. Le 2 septembre 1990, le Gouvernement militaire israélien notifie à son propriitaire la demolition d'un bâtiment de deux dtages sis à Naplouse, au motif que son fils avait participé à des agressions contre d'autres Palestiniens.
(~~Al-Fair~~, 10 septembre 1990)

148. On apprend le 12 septembre 1990 que la famille d'Abdel Abad Hammad a reçu l'ordre d'évacuer dans les 48 heures sa maison sise à Beit Hanun; elle était sous la menace d'un arrêté de demolition: 10 personnes vivaient dans cette habitation de quatre pieces. Hammad a été arrêté en février 1990 sous l'inculpation de participation à un affrontement armé avec les FDI. (Jerusalem Post, 12 septembre 1990)

149. Le 24 septembre 1990, la Haute Cour de justice avait rendu une ordonnance suspendant la demolition des maisons, boutiques ou autres bâtiments dens le camp de Bureij, apt-es quc l'armée eut annoncé son intention de démolir les habitations des personnes ayant directement participi au meurtre d'un réserviste israélien. Cette ordonnance avait été rendue par le juge Theodore Or, à la demande de l'Association pour les droits civils en Israël (ACRI). Le 25 septembre 1990, la Haute Cour de justice a annulé son ordonna. ce après avoir été informée par le commandant de la region méridionale, Matan Vilnay, et le procureur general, Dorit Beinish, que les personnes affect&es par les demolitions seraient dédommagées et relogées. Le commandant Vilnay a également fait savoir à la Cour que ces demolitions s'imposaient pour élargir la route d'accès principala au camp de Bureij pour des "raisons militaires imperieuses", et qu'il ne s'agissait pas de représailles. Xl a précisé que cette voie d'accès attirait les lanceurs de pierres et les émeutiers, qui mettaient en danger la vie des soldats et des passants civils. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 25 et 26 septembre 1990)

150. Le 25 septembre 1990, Betzelem publie des statistiques sur les demolitions de maisons. Entre décembre 1987 et décembre 1988, 97 habitations ont été démolies et 35 autres muries sur la Rive occidentale: dans la bande de Gaza, 22 habitations ont été démolies et cinq autres muries. Entre décembre 1988 et novembre 1989, 84 maisons ont été démolies et 56 autres murées sur la Rive occidentale: 54 ont été démolies et 28 autres murées dans la bande de Gaza. (Ha'aretz, 25 septembre 1990)

151. On apprend le 27 septembre 1990 que plusieurs familles du camp de Bureij ont déclaré que l'armée les avait avisées que leurs habitations seraient murées. Selon l'UNRWA, 23 familles, soit au total 129 personnes, auraient été avisées que leurs maisons seraient démolies. (Ha'aretz, 27 septembre 1990)

152. Le 29 septembre 1990, Said Mohamed al-Shakra, du camp de réfugiés de Bureij, est informé qu'il est menacé d'un arrêté de démolition et qu'il doit évacuer sa maison dans les 24 heures; son fils, Assem, 14 ans, est accusé de complicité dans le meurtre d'un soldat Israélien perpétré le 20 septembre 1990. (Al-Fajr, 8 octobre 1990)

153. Le 30 septembre 1990, la Haute Cour de justice déboute Hashem Karabase, d'Ein Arik, près de Ramallah, de son appel contre la démolition de son habitation. Hashem Karabase est le père d'un Palestinien soupçonné de trois meurtres. Les juges ont conclu qu'ils ne voyaient pas de raison d'intervenir dans la décision prise par l'armée. (Al-Fajr, Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er octobre 1990)

154. Le 5 octobre 1990, il a été signalé que les FDI avaient indemnisé les résidents de Beita dont les habitations avaient été démolies ou endommagées par erreur. Ces démolitions faisaient suite à un incident au cours duquel un groupe de colons qui faisaient une randonnée aux abords de Beita avaient été agressés par des jeunes jeteurs de pierres du village. L'un des colons, Romem Aldubi, avait ouvert le feu, tuant deux jeunes gens ainsi qu'un autre colon, Tirza Porat. Les FDI avaient décidé de démolir 13 habitations. Les 7 et 8 avril 1998, au cours des opérations de démolition, 20 habitations, appartenant à des villageois qui n'avaient pas pris part à l'incident ou qui avaient même abrité certains des randonneurs, auraient été endommagées. À l'issue de longues négociations, les autorités ont décidé de dédommager les propriétaires et de leur accorder des indemnités bien supérieures à celles d'abord proposées après évaluation. C'est ainsi qu'un propriétaire dont les dommages subis avaient été évalués à 8 000 NSI (4 000 dollars E.-U.) a reçu une somme de 19 000 NSI (9 500 dollars E.-U.); un autre dont les dommages avaient été évalués à 1 000 NSI (1 000 dollars E.-U.) a reçu 11 000 NSI (5 500 dollars E.-U.), etc. (Ha'aretz, 5 octobre 1990)

155. Le 9 octobre 1990, la Haute Cour de justice a pris une ordonnance provisoire par laquelle elle enjoignait au commandant de 6 FDI de la Rive occidentale d'exposer les raisons pouvant s'opposer à l'annulation de la décision, dans un délai de 30 jours, de murer les ouvertures de la maison d'un habitant condamné pour jets de pierres. L'ordonnance provisoire avait été prise à la demande de Salah Mansur, 21 ans, de Beit Jala, condamné à deux reprises, le 14 septembre 1989 et en juillet 1990, pour jets de pierres. La deuxième fois il avait été condamné à une peine de prison de 38 mois, mais les FDI, invoquant l'article 119 de 6 lois et règlements concernant la défense (mesures d'exception), ont décidé de confisquer et de murer sa maison. L'avocate de Mansur, Leak Tsemel, a saisi la Haute Cour de justice, faisant valoir que la décision de murer la maison n'était pas justifiée, d'une part, au regard du délit pour lequel le requérant avait été inculpé et, d'autre part, du fait qu'un tribunal avait déjà condamné ce dernier à une peine de prison. Le tribunal a enjoint à l'armée de suspendre le murage de la maison en attendant une décision définitive. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 10 octobre 1990)

156. Le 21 octobre 1990, à Rafah, Naplouse et Gaza, respectivement. la Haute Cour de justice a **débouté** les **familles** de membres des "Black Panthers", des "Red Eagles" et du "Palestinian Ninja" qui avaient **reconnu avoir tué** plusieurs personnes. Ces **familles** s'opposaient au **murage** ou à la **démolition** de leurs habitations. Au nombre des personnes dont les **familles** avaient saisi la Haute Cour ont **été** mentionnées les personnes suivantes : Muein Alkasas, Nidal Musa et Amjad Zeid, **tous** trois membres des Red Eagles, **groupe affilié** au FPLP, et Walid et Khaled a-Shaer, de Khan Yunis, **tous** deux membres du Palestinian Ninja. (Ha'aretz, 22 octobre 1990)

157. Le 25 octobre 1990, la Haute Cour de justice a pris une ordonnance provisoire interdisant aux FDI de **démolir** l'habitation de la famille d'Omar Abu Sirhan, accusé d'**avoir tué à coups** de poignard trois Israéliens quelques jours auparavant. Dans sa **requête**, le **père**, Said Abu-Sirhan, **faisait** valoir que son fils **vivait** dans une habitation de deux **pièces séparée** de la maison familiale 6 Abadiya. Le juge Gabriel Bach a **ordonné qu'un** tribunal de trois juges examinent la **requête** en audience le 28 octobre 1990. Le 30 octobre 1990, la Haute Cour rejetait la **requête**, statuant que la décision de l'**armée** de **démolir** l'habitation de la famille **était justifiée** en raison de la gravité du crime **commis** par le fils. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 et 31 octobre 1990)

158. Le 31 octobre 1990, la Haute Cour de justice a fait **connaître** les raisons de la **décision** qu'elle avait prise de rejeter une **requête** tendant à s'opposer à la **démolition d'habitations** dans le camp de Bureij (bande de Gaza), **décidée** à la suite du meurtre du **rdserviste israélien Amnon Pomerantz** - habitations dont les **propriétaires** n'avaient pas eu le temps de recourir en appel. La **requête**, déposée plus d'un mois auparavant par l'ACRI, avait **été rejetée** le lendemain du jour où elle avait **été déposée**. La juge Ménahem Alon, **rédacteur du jugement**, a expliqué que la situation qui **régnait** dans le camp au moment de l'incident exigeait une réaction immédiate pour **sauver** des vies humaines et obtenir l'effet dissuasif **recherché**. (Ha'aretz, 1er novembre 1990)

159. Le 22 novembre 1990, il a **été signalé** que d'après un **rapport publié** par Betzelem, le nombre de maisons **démolies** ou murées dans les territoires avait **très sensiblement augmenté** au **cours des dernières** semaines, alors qu'il avait marqué une **tendance inverse** au **cours de l'année** passées. Depuis le **début du mois d'août** 1990, 29 maisons ont **été démolies** et 48 murées. Pendant toute la **période** couverte par le rapport de "Betzelem" (août 1989 à septembre 1990) plus de 200 maisons avaient **été détruites** ou murées. Toutes les opérations de **démolition** ou de **murage** en **représailles** d'atteintes à la **sécurité** sont **exécutées** en vertu du **règlement** 119 de la **réglementation** de 1945 relative à la **défense** en cas d'urgence. Ces **opérations** sont **menées** sans **procédure légale**, sans qu'il **soit nécessaire** de prouver la **culpabilité** du suspect et sans tenir **compte** des **décisions** des tribunaux. Les **victimes étant** des parents de suspects, ces opérations constituent des **châtiments collectifs**. Par ailleurs, Betzelem critiquait la **reticence** de la Haute Cour à mettre en cause les **critères** en vertu desquels l'**armée décidait** de recourir à des **tels actes** et son **refus** de les qualifier de **forme illégale** de **châtiments collectifs**. Les autorités militaires ont **réagi** en indiquant que tout ordre de **démolition** était **précédé d'une enquête** approfondie. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 novembre 1990)

ii) Imposition du couvre-feu et bouclage de zones

160. Le 1er septembre 1990, le couvre-feu est dicriti dans le village de Naalin. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 2 septembre 1990; Al-Fajr, 10 septembre 1990)

161. Le 2 septembre 1990, le couvre-feu à Rafah est levé après neuf jours. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 septembre 1990; Al-Fajr, 10 septembre 1990)

162. La 5 septembre 1990 à la suite d'une manifestation, le couvre-feu est décrété à Rabatiya. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 6 septembre 1990)

163. Le 11 septembre 1990, le couvre-feu est dicriti dans le camp de Bureij. (Ha'aretz, Jerusalem, 12 septembre 1990; Al-Fajr, 17 septembre 1990)

164. Le 12 septembre 1990, le couvre-feu imposi dans le camp de Tulkarem à la suite d'affrontements entre partisans du mouvement Hamas et de l'OLP est levé. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 13 septembre 1990; Al-Fajr, 17 septembre 1990)

165. Le 16 septembre 1990, le couvre-feu est dicriti dans le camp de Rafah à la suite d'affrontements avec des jeunes gens masques armés qui avaient ouvert le feu sur de 6 soldats. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 septembre 1990)

166. Du 19 au 22 septembre 1990, le couvre-feu a été imposi dans le camp de Bureij et une trentaine de personnes ont été arrêtées; les soldats ont fouillé toutes les habitations. La bande de Gaza a été déclarée zone militaire interdite, mais de 6 journalistes ont été autorisés à y pénétrer. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 septembre 1990; Al-Fajr, 24 septembre 1990 et 1er octobre 1990)

167. Le 25 septembre 1990, le couvre-feu est maintenu pour le cinquième jour dans le camp de Far'a, pris de Naplouse. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 septembre 1990; Al-Fajr, 1er octobre 1990)

168. Le 26 septembre 1990, le couvre-feu est en vigueur dans la plupart des camps de la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 septembre 1990; Al-Fajr, 1er octobre 1990)

169. Les 28 et 29 septembre 1990, la Rive occidentale et la bande de Gaza sont bouclées pendant la fête de Yom Kippur. Le couvre-feu est décrété dans plusieurs camps. Sur la Rive occidentale, dans le secteur de Jénin, les forces de l'ordre bloquent l'entrée de neuf villages avec barrages de terre et de pierres. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 septembre 1990; Al-Fajr, 8 octobre 1990)

170. On signale le 30 septembre 1990 que les FDI n'autorisent toujours pas les représentants de l'UNRWA à pénétrer dans le camp de Bureij, dont les habitants sont toutefois autorisés à s'approvisionner. L'élargissement de la route d'accès au camp est achevé. Le couvre-feu est maintenu. (Ha'aretz, 30 septembre 1990)

171. Le 30 septembre 1990, le couvre-feu est maintenu à Bureij, et deux groupes de parlementaires arabes et de personnalités palestiniennes se voient refuser l'entrée du camp. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er octobre 1990; Al-Fajr, 8 octobre 1990)

172. Le 1er octobre 1990, le couvre-feu **décrété après** l'assassinat du **réserviste israélien Amnon Pomerantz** a été levé dans le camp de Bureij après 12 jours. (Ha'aretz, 2 octobre 1990)

173. Le 2 octobre 1990, le couvre-feu a été **décrété à Jinin**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 3 octobre 1990)

174. Les 5 et 6 octobre 1990 après de 6 raid 6 de 6 FDI, le **couvre-feu a été décrété à Rafah, à Gaza et à Illar, près de Tulkarem**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 octobre 1990)

175. Le 7 octobre 1990 le couvre-feu **était** maintenu à Jamain, à Askar (8ème jour), à Dheisheh (2e jour) et à Kabatiya (Se jour). Il a été levé dans le secteur de Jdnin. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 8 octobre 1990)

176. Le 8 octobre 1990 à la suite de 6 incident 6 du Mont du Temple (voir par. 26 à 34 ci-dessus), le couvre-feu a **été décrété dans** toute la bande de Gaza. Le couvre-feu a également **été imposé à Naplouse** et dans la plupart de 6 camps. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 octobre 1990)

177. Les 12 et 13 octobre 1990, le couvre-feu a **été** maintenu dans la bande de Gaza et dans de nombreux secteurs de la Rive occidentale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 octobre 1990)

178. Le 14 octobre 1990, le couvre-feu a **été levé** à Yaabad, à Abu Dis, à A-Ram et dans le camp d'Al-Aza. Il a été maintenu à Jénin, à Naplouse, à Hébron, à Tulkarem et dans la plupart des camps de réfugiés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 octobre 1990)

179. Le 15 octobre 1990, le couvre-feu a **été** maintenu dans la plupart des villes et camps de la Rive occidentale. Il a **été levé** à Tulkarem, à Beit Sahour et à Bethléem ainsi que dans plusieurs villages. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 16 octobre 1990)

180. Le 16 octobre 1990, le couvre-feu **général décrété** dans la bande de Gaze a **été levé après** huit jours, mais la région restait **tone** militaire interdite. Le couvre-feu a **été levé à Hébron** et dans les camps de Jénin, de Tulkarem et de Nur Shams. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 17 octobre 1990)

181. Le 17 octobre 1990, le couvre-feu a **été levé** à Naplouse, à Jénin, à Beit Omar et dans les camps de réfugiés d'Arub et de Far'a. Il a été maintenu à Dheisheh (16e jour). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 octobre 1990)

182. Les 19 et 20 octobre 1990, le couvre-feu a **été décrété** dans plusieurs secteurs de la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 21 octobre 1990)

183. Le 21 octobre 1990, le couvre-feu a **été levé** à Khan Yunis, à Jabaliya et à Beit Lahiya. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 22 octobre 1990)

184. Le 22 octobre 1990, le couvre-feu a **été imposé** à Jénin, à Tulkarem, dans le secteur de Bethléem et à Dheisheh. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 octobre 1990)

185. Le 23 octobre 1990, le Ministre de la **défense** Arens a **ordonné** d'interdire le passage entre les territoires et Israël jusqu'à nouvel ordre, et a **enjoint** à tous les habitants des territoires se trouvant en Israël de retourner dans les territoires. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 24 octobre 1990)

186. Le 25 octobre 1990, le couvre-feu a **été** maintenu dans la plupart des camps de la bande de Gaza; il a **été** levé à Beit Lahia. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 26 octobre 1990)

187. Les 26 et 27 octobre 1990, le couvre-feu a **été imposé** dans la bande de Gaza, à l'**exception** de Be' t Hanun, de Khan Yunis et de Xhuz'a. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 28 octobre 1990)

188. Le 31 octobre 1990, le couvre-feu a **été** maintenu à Naplouse. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 1er novembre 1990)

189. Le 3 novembre 1990, les nombreux couvre-feux **imposés** à titre **préventif** ont **été** levés. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4 novembre 1990).

190. Le 4 novembre 1990, le couvre-feu a **été** maintenu dans plusieurs villages dont Sami, Zweita, Beit Iba et Halhul. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 5 novembre 1990)

191. Le 6 novembre 1990, le couvre-feu a **été imposé** dans le village de Luban a-Sharkiya où deux personnes **âgées** avaient **été** abattues par un occupant d'un **véhicule immatriculé** en Israël (voir liste). (Ha'aretz, Jerusalem Post, 7 novembre 1990)

192. Le 8 novembre 1990 le couvre-feu a **été imposé** à Jénin et dans le camp voisin ainsi qu'à Silat al-Haritiya. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 novembre 1990)

193. Les 9 et 10 novembre 1990, le couvre-feu a **été imposé** dans de nombreux camps de la bande de Gaza. L'**ensemble** du territoire de la Rive occidentale a **été déclaré** zone militaire interdite pour empêcher les habitants de se rendre à Jérusalem pour les **prières** du vendredi à la **mosquée** Al-Aqsa. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 novembre 1990)

194. Le 11 novembre 1990, le couvre-feu a **été** levé à Jénin et dans le camp voisin. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 12 novembre 1990)

195. Le 14 novembre 1990, la plupart des **localités** de la Rive occidentale et de la bande de Gaza ont fait l'**objet** de **décrets** de couvre-feux ou ont **été bouclées** pour prévenir des troubles à l'occasion du **deuxième** anniversaire de la "Déclaration de l'indépendance palestinienne". (Ha'aretz, Jerusalem Post, 15 novembre 1990)

196. Les 16 et 17 novembre 1990, le couvre-feu a **été levé** dans la plupart des villes et camps de la Rive occidentale: il a **été** maintenu dans tous les camps de la bande de Gaza. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 18 novembre 1990)

197. Le 18 novembre 1990, le couvre-feu a **été levé** dans tous les villages et camps de la Rive occidentale. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 19 novembre 1990)

198. Le 26 novembre 1990, Kalkilya a été déclarée zone militaire interdite aux non-residents. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 novembre 1990)

c) Expulsions

199. Le 25 septembre 1990, Betzelem publie des statistiques sur les expulsions. Depuis le debut du soulèvement, 58 habitants des territoires ont été expulsés. (Ha'aretz, 25 septembre 1990)

200. On apprend le 27 septembre 1990 que, selon les services de sécurité, il était peu probable que les personnes soupçonnées d'avoir participé au meurtre du réserviste Amnon Pomerantz fussent expulsées, la procédure étant "longue et laborieuse, ce qui l'empêchait d'avoir l'efficacité d'un châtiment immédiat". Le commandant de la région méridionale, Matan Vilnay, avait recommandé l'expulsion immédiate des suspects, mais les avocats avaient fait valoir que toute personne menacée d'expulsion pouvait saisir la Haute Cour de justice et que la procédure pouvait prendre plusieurs mois. (Ha'aretz, 27 septembre 1990)

2. Mesures affectant certaines libertés fondamentales

a) Liberté de circulation

201. On apprend, le 1er septembre 1990, que les autorités israéliennes ont interdit au Dr Peter Kumri, chef du service de chirurgie de l'hôpital de Beit Jala, de se rendre à l'étranger pour assister à un congrès médical. Aucune raison ne lui a été donnée. (Al-Fajr, 10 septembre 1990)

202. On apprend, le 9 septembre 1990, que les FDI postés sur la Rive occidentale ont commencé à boucler la nuit certains secteurs situés le long de certaines routes, pour des raisons de sécurité. Le commandant des FDI sur la Rive occidentale, le général Yaacov Or, a signé un arrêté spécial, avec l'approbation du Ministère de la défense et du Procureur général, ordonnant la fermeture des routes suivantes : dans le district d'Hébron, deux tronçons (2 km chacun), au sud de Beit Umar et sur la route menant à la colonie de Karmeï Tzur; dans le district de Bethléem, le tronçon de route entre Hérodition et Khirbet a-Dir (2,5 km); dans le district de Jénin, 3 kilomètres sur la route menant de l'entrée méridionale de la ville à Arabeh; dans le district de Tulkarem, deux tronçons (3 km chacun), aux deux entrées d'Anabta, sur la route Tulkarem-Naplouse; dans le district de Naplouse, le tronçon allant du croisement de Deir Sharf à l'entrée du village de Beit Iba (2,5 km); dans le district de Ramallah, un tronçon de la nouvelle route allant de Deit Ur-Tahta à Beit Ur Fuka (4 km). (Ha'aretz, 9 septembre 1990)

203. Le 14 septembre 1990, les autorités israéliennes empêchent tous les résidents de Ramallah et d'El-Bireh de traverser le pont Allenby, sur le Jourdain. Aucune explication n'a été fournie. (Al-Fajr, 24 septembre 1990)

204. On signale, le 16 septembre 1990, qu'Inaam Zakat, 25 ans, soeur et épouse de deux dirigeants du soulèvement (Jamal Zakat et Majid Labadi, respectivement) a été autorisée à quitter le pays après de nombreux délais et à la suite de l'intervention de Yosi Sat-id, membre de la Knesset. L'intéressée a dû s'engager à

ne pas revenir avant deux ans. Son frère et son époux avaient été expulsés en août 1988. Elle avait purgé plusieurs peines pour atteinte à la sécurité et n'avait pas été autorisée à quitter le pays pour des "raisons de sécurité". (Ha'aretz, 16 septembre 1990)

205. On signale, le 18 septembre 1990, que le Dr Zakaria al-Ara, Président de l'ordre des médecins de la bande de Gaza, a été informé le 12 septembre 1990 que sa demande de visa en vue de rendre visite à son fils en Irlande était rejetée. Un groupe de médecins israéliens et palestiniens ont adressé une lettre au Ministre de la défense pour lui demander de reconsidérer sa décision. (Ha'aretz, 18 septembre 1990)

206. Le 19 septembre 1990, Ahmad Tawfik al-Yaziji, médecin, est empêché de se rendre aux Etats-Unis, où il devait assister à un congrès médical. (Al-Fajr, 24 septembre 1990)

207. Le 29 octobre 1990, le Ministère de l'intérieur a interdit à Faisal Hussein, de Jerusalem-Est, de quitter le pays pendant trois mois au motif qu'il y avait "de fortes raisons de craindre que son déplacement à l'étranger mette en danger la sécurité nationale". M. Hussein avait été libéré sous caution, le 12 octobre 1990, après avoir été détenu pour interrogatoire; il était soupçonné d'avoir incité des fidèles à l'émeute sur le Mont du Temple le 8 octobre 1990. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 30 octobre 1990)

208. Le 12 novembre 1990, le Ministre de l'intérieur a promulgué un décret interdisant à Zuheira Kamal, Présidente de l'Association des femmes de la Rive occidentale, de quitter le pays pendant deux mois au motif qu'elle était une dirigeante du FDLP et que son déplacement à l'étranger pouvait porter atteinte à la sécurité de l'Etat. (Ha'aretz, 13 novembre 1990)

209. Le 26 novembre 1990, on a signalé que l'avocat de Gaza Muhammad Abu Sha'aban avait été arrêté pour s'être rendu à Tunis. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 novembre 1990)

b) Liberté de religion

210. Les 12 et 13 octobre 1990, à Jerusalem, la police a empêché des résidents des territoires et des jeunes gens de se rendre dans les mosquées du Mont du Temple pour les prières du vendredi. En signe de protestation, des centaines de jeunes gens ont manifesté à proximité; la police a utilisé des canons à eau pour les disperser. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 octobre 1990)

211. Les 9 et 10 novembre 1990, l'ensemble du territoire de la Rive occidentale a été déclaré zone militaire interdite pour empêcher les habitants de se rendre à Jerusalem pour les prières du vendredi à la mosquée Al-Aqsa. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 11 novembre 1990)

c) Liberté d'expression

212. On apprend, le 13 septembre 1990, que le **Ministère de l'intérieur** a **ordonné** au service de presse Sanabel, **installé à Jérusalem-Est**, d'interrompre la publication de son bulletin quotidien, destiné à plusieurs **agences** de presse et organisations s'occupant des droits de **l'homme**. **L'arrêté** de fermeture donne pour raison : "publication d'un journal sans licence". (Ha'aretz, 13 septembre 1990)

213. On apprend, le 24 septembre 1990, que les **autorités israéliennes** ont interdit à des industriels de la Rive occidentale et de la bande de Gaza d'assister à une réunion pour la fondation d'une organisation industrielle palestinienne. Cette réunion avait **été** convoquée le 19 septembre 1990 par le Centre de développement **économique** du Programme des Nations Unies pour le développement. (Al-Fair, 24 septembre 1990)

214. Le 26 septembre 1990, à Naplouse, les **autorités israéliennes** **informent** tous les imprimeurs de la ville qu'il est interdit de publier tout texte dans lequel figurerait le mot "Palestine", **qu'il soit** de caractère politique, social, éducatif ou autre. Toute demande d'exemption **doit être adressée** aux **autorités israéliennes**. (Al-Fair, 1er octobre 1990)

215. Le 26 octobre 1990, le Service **général de sécurité** a **ordonné la fermeture** pour un an du bureau de Saher **Abu Alun**, journaliste de Gaza. **Il était** accusé d'**activités hostiles** et d'utilisation d'un **télécopieur**, ce qui est interdit dans la bande de Gaza. **Selon l'armée**, le bureau **était** une base de **l'OLP** d'où **étaient** transmis des messages vers différents secteurs sur les **activités** de cette organisation. Le journaliste a nié ces allégations. (Jerusalem Post, 28 octobre 1990)

216. Le 13 novembre 1990, deux journalistes de renom de la Rive occidentale, Radwan Abu Ayash et Zaid Abu Ziad, ont **été placés** en internement **administratif** pour leurs "**activités de dirigeants du Fatah**" dans les territoires. **Ils ont été condamnés** à deux mois de prison. Les **arrêtés** d'internement administratif avaient **été signés** par le Ministre de la **défense Moshé Arens**. Abu Ayash est à la **tête** de **l'Association des journalistes arabes** dans les territoires et Abu Ziad est le rédacteur de **l'hebdomadaire palestinien** Geshar (Pont) **publié en hébreu**. Les deux journalistes avaient à maintes reprises milité pour une paix **négociée avec Israël** et pour un **Etat palestinien à côté d'Israël**. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 14 novembre 1990; Ha'aretz, 26 novembre 1990)

217. Le 26 novembre 1990, un journaliste de Naplouse, Muhammad Abdullah **Amira**, 48 ans, a **été placé** en internement administratif pour une période de six mois. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 27 novembre 1990)

d) Liberté de l'enseignement

218. On **signale**, le 4 septembre 1990, que l'administration **civile** de la Rive occidentale a prorogé les **arrêtés** de fermeture de trois **universités** (Bir Zeit, Al-Najah et Hébron). **L'Université de Bethléem** est **autorisée** à rouvrir. Les **écoles élémentaires** sont **autorisées** à rouvrir progressivement dans la bande de Gaza à partir du 4 septembre 1990. (Ha'aretz, 4 septembre 1990; Al-Fair, 10 septembre 1990)

219. On signale, le 7 septembre 1990, que la plupart des écoles sont rouvertes dans les territoires, sauf celles qui ne répondent pas aux conditions imposées par l'administration civile, dont la construction de murs élevés autour des bâtiments. Par ailleurs, les services de la sécurité ont exécuté leur plan consistant à transférer des étudiants de l'enseignement secondaire, susceptibles de jeter des pierres à partir des écoles situées sur les routes principales, dans des écoles sises à l'intérieur des villes ou des villages; des jeunes enfants ont été transférés dans les écoles situées sur les routes principales. (Ha'aretz, 7 septembre 1990)

220. Le 8 octobre 1990, la fermeture de toutes les écoles de la Rive occidentale a été décrétée jusqu'à nouvel ordre. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 9 octobre 1990)

221. Le 19 octobre 1990, il a été signalé que, selon un rapport de Betzelem, il n'y avait eu que 140 jours de classe pendant la dernière année scolaire, qui avait commencé le 10 janvier 1990 pour se terminer la première semaine de juillet, et qu'ils avaient été encore moins nombreux dans beaucoup d'écoles frappées d'arrêts de fermeture, dont les cinq écoles du camp de Tulkarem (41 jours seulement); dans la bande de Gaza, 29 % des écoles de l'UNRWA avaient été fermées pendant les quatre premiers mois de l'année. Les autorités militaires avaient interdit aux maîtres de donner des cours à l'extérieur des écoles fermées, certains enseignants et chargés de cours avaient été arrêtés. Selon le rapport, toutes les écoles de la Rive occidentale avaient fait l'objet d'arrêts de fermeture, même celles qui n'avaient pas participé aux affrontements avec les forces de l'ordre. Pendant un certain temps, des classes d'écoles primaires, voire des jardins d'enfants, avaient fait l'objet d'arrêts de fermeture. Le rapport indiquait que la fermeture des écoles n'avait pas fait diminuer le nombre d'affrontements avec les forces de sécurité. Il était reproché aux forces de l'ordre de faire des descentes dans les écoles sans coordination avec leurs directeurs et sans souci de perturber les cours le moins possible. Dans certaines classes, il y avait jusqu'à 60 élèves; sur la Rive occidentale, les écoles manquaient de salles de classes et dans 76 % des écoles d'Etat il n'y avait pas de bibliothèque. (Ha'aretz, 19 octobre 1990)

222. Le 28 octobre 1990, à Tulkarem, la fermeture de trois écoles secondaires a été ordonnée pendant une semaine parce que leurs élèves avaient pris part à des incidents de jets de pierres. (Ha'aretz, 30 octobre 1990)

223. Le 22 novembre 1990, une école de l'UNRWA a été fermée à Silwan. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 23 novembre 1990)

3. Informations sur les activités des colons affectant la population civile

224. Le 1er septembre 1990, des colons armés et accompagnés de chiens auraient pénétré dans le village de Yasouf, au sud de Naplouse, où ils s'en seraient pris aux personnes et aux biens. Cette opération faisait apparemment suite à un incident au cours duquel des colons avaient été attaqués à coups de pierre. Aux dires des villageois, deux personnes, un homme de 65 ans et une femme de 28 ans, auraient dû être hospitalisées. (Ha'aretz, 2 septembre 1990)

225. Le 10 septembre 1990, deux habitants de Jalkamus, près de Jénin, sont blessés lorsque des colonnes ont ouvert le feu parce que des pierres avaient été lancées sur leur voiture. L'une des victimes, Amer Tahsin, 20 ans, est hospitalisée, grièvement blessée. L'autre, Mutia Ibrahim, est atteinte à l'abdomen. (Ha'aretz, 12 septembre 1990)

226. Les 12 et 13 septembre 1990, à Jabal Juhar, près d'Hébron, des colons israéliens ouvrent le feu sur des Palestiniens, faisant quatre blessés qui doivent tous être hospitalisés. (Al-Fajr, 17 septembre 1990)

D. Traitement des détenus

227. Des officiers supérieurs de la police militaire ont déclaré le 3 septembre 1990 que les FDI s'employaient à améliorer les conditions de vie dans les prisons de la Rive occidentale, mais qu'elles ne pouvaient pas empêcher les meurtres entre détenus dans le camp de détention de Ketziot. Ces améliorations ont été introduites après la publication, en mai 1990, du dernier rapport du Contrôleur général, qui critiquait vivement la situation dans les prisons de Megiddo, de Dhahiriya et d'Anatot et dans le centre de détention d'Hébron. Les principales critiques portaient sur la surpopulation, l'insalubrité, les longues périodes, parfois jusqu'à un mois, pendant lesquelles les détenus étaient empêchés de voir un avocat. Selon le brigadier général Shalom Ben-Moshe, chef de la police militaire, les fichiers des détenus ont été informatisés et les commandants des prisons ont pour instruction d'informer par écrit les familles le jour même de l'incarcération. La procédure régissant les entrevues des avocats avec leurs clients a également été améliorée. Près de la moitié des Palestiniens détenus dans les prisons de l'armée, 4 490 sur 9 891, ont été jugés et condamnés. Au sujet du camp de Ketziot, un colonel responsable des prisons des FDI a déclaré que les gardes ne pouvaient pas voir ce qui se passait la nuit à l'intérieur des tentes, étant donné qu'ils restaient à l'extérieur de l'enceinte et que les parois des tentes étaient baissées pour empêcher le froid d'entrer. (Jerusalem Post, 4 septembre 1990)

228. La disparition d'un détenu, Abdel Hakim Issa, 33 ans, du camp de réfugiés de Rsfah, est signalée le 4 septembre 1990. Selon son frère, Issa, qui était placé en garde à vue, aurait été sauvagement battu vers la fin août 1990, et les autorités militaires refuseraient de révéler le lieu où il se trouve. Par ailleurs, la mère du détenu Waddah al-Barghouty, du village de Khobar, près de Ramallah, se plaint d'être empêchée depuis deux mois de rendre visite à son fils à la prison Abu Kabir. D'autres détenus de cette prison ont fait savoir à la Croix-Rouge qu'ils étaient emprisonnés avec des criminels condamnés, dont certains juifs israéliens; ils demandaient à être transférés dans d'autres prisons. (Al-Fajr, extrait d'Al-Ittihad, 10 septembre 1990)

229. On signale le 10 septembre 1990 que la direction de la prison de Dhahiriya refusait, sans fournir de raison, de libérer Mohammed al-hwawdeh, 28 ans, du village de Dura, inculpé pour détention d'armes, et que le tribunal militaire d'Hébron avait déclaré innocent et dont il avait ordonné la libération. al-Awawdeh est détenu depuis trois mois: son avocat a porté plainte, auprès du tribunal contre les autorités pénitentiaires. (Al-Fajr, extrait d'Ashaad, 17 septembre 1990)

230. On apprend aussi que la police israélienne enquête à la suite d'une plainte selon laquelle de 6 policiers auraient, trois semaines auparavant, battu de 6 femmes détenues dans l'enceinte russe à Jérusalem. Contrairement au règlement, il n'y avait aucune femme parmi les policiers. L'incident se serait produit à la suite d'un différend survenu entre les policiers et les détenus au sujet des visites des familles. (Al-Fajr, extrait d'Al-Quds, 10 septembre 1990)

231. On signale, le 8 septembre 1990, qu'une commission de la police a recommandé l'inculpation de neuf officiers israéliens pour avoir employé de 6 méthodes illégales lors des interrogatoires des détenus au siège de la police à Jérusalem. Cette recommandation fait suite au rapport d'un médecin de la police selon lequel plusieurs détenus auraient été blessés pendant leur interrogatoire. La commission avait été constituée à la demande de l'organisation israélienne de défense des droits de l'homme Betzelern. (Al-Fajr, extrait d'Al-Quds, 17 septembre 1990)

232. Le 14 septembre 1990, le président de l'ordre des avocats de Gaza, Freih Abu Middain, a déclaré que les négociations entamées entre les avocats de Gaza et l'administration civile pour obtenir que les familles puissent rendre visite aux détenus de Retziot n'aboutiraient pas "avant une ou deux semaines". Aucun des 6 100 prisonniers qui sont passés dans le camp depuis son ouverture, en mars 1988, n'a pu recevoir de visite de ses proches. Selon des sources bien informées, l'armée aurait le sentiment de perdre la face si elle laissait la "supervision" des visites à la Croix-Rouge. Les Palestiniens détenus dans le camp ont collectivement décidé de renoncer à toute visite des membres de leur famille soumise à l'approbation de l'administration civile. Abu Middain a par ailleurs qualifié de "terribles" les conditions existant dans le camp et critique les services médicaux. Selon lui, un détenu de 25 ans serait mort récemment d'une crise cardiaque faute d'avoir été transporté à temps à l'hôpital de Beersheba. (Jerusalem Post, 14 septembre 1990)

233. On signale le 30 septembre 1990 que la grève de la faim est terminée dans le camp de Ketziot. Le 26 septembre 1990, quelque 1 000 détenus avaient entamé une grève de la faim pour protester contre le refus des autorités de donner droit à leur demande d'amélioration de leurs conditions. Pour marquer leur sympathie avec les premiers grévistes de la faim, 3 000 autres détenus s'étaient joints à eux pendant 24 heures. (Ha'aretz, 30 septembre 1990)

234. Le 2 novembre 1990, Attia el-Ati Mahmud Za'anin, 35 ans, de Beit Hanun, dirigeant du Fatah détenu dans la prison de Gaza, a été retrouvé pendu dans sa cellule. Il subissait des interrogatoires depuis son arrestation le 22 octobre 1990. Selon un communiqué des autorités pénitentiaires "il a été retrouvé dans sa cellule pendu à une corde faite de morceaux de couverture. Les tentatives de réanimation ont échoué. Un médecin militaire a confirmé le décès". L'avocat de la famille, Mohammad Abu Sha'aban, a déclaré avoir obtenu l'autorisation de procéder à une autopsie indépendante avec l'aide d'un médecin étranger. Le 7 novembre 1990, il a été signalé que David Bowen, chirurgien britannique qui a participé à l'autopsie de Za'anin, avait déclaré que l'homme avait été pendu mais qu'il n'était pas encore possible de déterminer s'il s'était lui-même donné la mort. Selon le docteur Bowen le cou était la seule partie du corps portant des traces évidentes de lésions. Plusieurs avocats de Gaza qui

connaissaient bien la prison ont **émis** des doutes quant à la **possibilité** pour le prisonnier de se pendre **lui-même étant donné** qu'il n'existait dans les **cellules** aucune fixation à laquelle accrocher une **corde** pour se pendre. (Ha'aretz, Jerusalem Post, 4, 5, 6 et 7 novembre 1990)

235. Le 4 novembre 1990, il a **été signalé qu'à compter** du 10 février 1991 les FDI autoriseraient des familles des territoires à rendre visite à **des proches détenus** dans le centre de Retxiot où se trouvent 4 000 personnes **condamnées** ou **placées** en internement administratif. (Ha'aretz, 4 novembre 1990)

236. Le 11 novembre 1990, six membres de la Rnesset, cinq Arabes et un Juif, ont déclaré, après avoir **visité** le centre de détention de Megiddo, que les Palestiniens qui s'y trouvaient **étaient** soumis à des conditions "**qui** ne leur permettraient pas de faire face à l'hiver qui approchait". Les **parlementaires**, tout en reconnaissant que les conditions dans le centre s'étaient **améliorées** depuis la visite **qu'ils** avaient faite au début de l'année, ont déploré le fait que les **détenus** n'aient toujours pas **reçu** de **vêtements** d'hiver et que leurs tentes prennent l'eau. **Ils** ont déclaré que les installations sanitaires **étaient** insuffisantes et les rations congrues. **Ils** ont **ajouté** que les matelas des **détenus étaient trempés**. (Jerusalem Post, 12 novembre 1990)

237. Le 12 novembre 1990, il a **été signalé** que l'ACRI avait **demandé** à la Haute Cour de justice d'ordonner aux autorités **chargées** de la **sécurité** à Gaza d'autoriser deux prisonniers, Ismail Raim et Tarek Safiya, à rencontrer **immédiatement** leurs **avocats**. Cette **requête** faisait **partie** d'une **campagne lancée** par ACRI **contre** le refus des autorités de permettre à des Palestiniens de rencontrer leurs **avocats** pendant les deux premières semaines de détention. (Jerusalem Post, 12 novembre 1990)

238. Le 19 novembre 1990, il a **été signalé** que le docteur Rafik Abu Ramadan, de Gaza, qui purge une peine de deux ans dans la prison d'Ashkelon, craignait pour sa vie du fait qu'il avait **été** placé dans la section des "collaborateurs". Son **avocat** a déclaré que le chirurgien y avait **été** placé arbitrairement. Les autorités pénitentiaires auraient fait savoir au chirurgien qu'il pouvait retourner dans la section **générale** mais à ses risques et périls. Abu Ramadan a **été condamné** le 20 juillet 1990 pour **appartenance** à un comité populaire et autres atteintes à la **sécurité**. (Jerusalem Post, 19 novembre 1990)

E. Annexions et implantation de colonies

239. On apprend le 17 septembre 1990 que les autorités israéliennes ont **notifié** au mukhtar du village d'Awarta que 3 000 dounams de terrain sis **dans** le quartier Al-Sha'ab seraient **confisqués**. Il s'agirait principalement de plantations d'oliviers. (Al-Fair, 8 octobre 1990)

240. On **signale** le 24 septembre 1990 que la plupart des nouveaux immigrants arrivés à Jérusalem ont **été installés** dans des secteurs annexes après la guerre de 1967 : 557 à Gilo, 541 à Ramot, et 452 à Névé Yaacov. Entre janvier et juillet 1990, 5 375 émigrants se sont **installés** à Jérusalem; 81 % d'entre eux arrivaient d'URSS. (Ha'aretz, 24 septembre 1990)

241. Le 7 octobre 1990, le Premier Ministre Shamir a **déclaré** que l'engagement **qu'il** avait pris plus **tôt** dans **l'année** de **ne** pas installer **d'immigrants** juifs soviétiques dans les territoires ne concernait pas Jerusalem-Est, **ajoutant** : "avant longtemps il y aura un quartier juif à A-Tur". Shamir s'exprimait **à** l'occasion d'une **cérémonie** d'inauguration d'une nouvelle école talmudique **près d'A-Tur** et de **l'hôpital** Augusta Victoria. Le Ministre du logement, Sharon, a fait une déclaration du **même** ordre, le 14 octobre 1990, **annonçant qu'Israël** ferait tout son possible pour implanter des colons juifs dans **tous** les secteurs de Jerusalem, et rejetant **l'idée** que Jerusalem puisse **être considérée comme étant à l'extérieur** de la ligne verto. Dans **le** **mime** **contexte**, il a **été signalé** le 15 octobre 1990 qu'une nouvelle banlieue juive **appelée** "Har Homa" **était envisagée à Jérusalem Est, près de** Talpiot-Est et du Mont des Oliviers, **l'objectif étant** de crier "**une** ceinture urbaine juive" **à la périphérie** sud-est de la ville. (**Ha'aretz, Jerusalem Post**, 8 et 15 octobre 1990)

242. Le 20 novembre 1990, le Chef du **Département** de l'immigration de **l'Agence** juive, M. Uri Gordan, a **déclaré** que depuis le **début** de 1990, 1 075 nouveaux immigrants seulement **s'étaient installés** dans les territoires (Rive occidentale et bande de **Gaza**), sur les 134 548 arrivés en **Israël** entre janvier et octobre 1990, **soit** 0.7 % du nombre total. (**Ha'aretz**, 22 novembre 1990)

E. Informatroas concernant le Golan arabe syrien occupé

243. Le 22 novembre 1990, un habitant de Majdal Shams, Saed Mahmud, 33 ans, a **été** **tud** par les FDI alors qu'il tentait, semble-t-il, de passer en Syrie. Une personne qui l'accompagnait se serait rendue et **aurait été arrêtée**. Le 23 novembre 1990, des milliers de villageois ont **participé** à l'enterrement de la **victime** et **scandé** des **slogans** anti-israéliens et pro-syriens. La police n'est pas intervenue et **le** cortège est **passé** sans encombre. Le Porte-parole des FDI a déclaré que les deux horrunes avaient été pris à tort pour des terroristes **tendant** de s'infiltrer dans le pays.